

projective

16, rue Mouton-Duvernet ? 75014 Paris ? France
tél. +33 (0)1 43 95 65 00 • TVA intracommunautaire FR 43398506048
projective.01@projective.com • <http://www.projective.com>

RCS Paris B 398 506 048 • SARL au capital de 30489,80 euros • code APE 741G



Le positionnement de la région Centre en Europe

Eléments pour un diagnostic préalable

Frédérique PARRAD
1^{er} septembre 2004

Rappel de la commande

les objectifs de la mission

- La mission consiste à élaborer une analyse prospective des relations entre la région Centre et l'Europe. L'horizon de cette étude est de l'ordre d'une vingtaine d'années.
- Cet exercice permettra :
 - de fournir des informations propres à éclairer les choix d'intervention de la Région à court et moyen terme ;
 - de renforcer les capacités locales à s'attaquer aux enjeux de long terme.
- La mission se découpe en 2 parties :
 - élaboration d'un premier diagnostic
 - structuration et animation du groupe de travail.

les résultats attendus

Le présent document représente l'aboutissement de la première phase. Ce diagnostic doit servir de point de départ pour la réflexion du groupe de travail.

Il porte sur les quatre thématiques suivantes :

- Les caractéristiques de la position en Europe de la région Centre (y compris par voie de comparaison avec d'autres régions) ;
- La nature et la portée de son rayonnement à l'échelle européenne ;
- Les apports de la construction communautaire à cette région ;
- La contribution de la région au processus de construction communautaire.

SOMMAIRE

Rappel de la commande	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
1. Vers un renforcement du poids des régions en Europe	4
1.1. Un mouvement d'autonomisation des territoires soutenu par une décentralisation des pouvoirs en Europe	4
1.2. Une régionalisation des politiques européennes	5
1.3. L'enjeu européen des Régions	5
2. Quelle stratégie européenne pour la Région Centre ?	5
I - La région Centre en Europe : positionnement et rayonnement	7
1. Caractéristiques du positionnement de la région Centre en Europe	7
1.1. L'inscription de la région Centre dans l'espace communautaire	7
1.2. Comparaisons régionales	10
1.3. Un positionnement à valoriser.....	26
2. Le rayonnement de la région Centre en Europe	27
2.1. Une région ouverte sur le monde	27
2.2. Pour un rayonnement européen.....	29
II - La région Centre et la construction communautaire	31
1. L'apport communautaire au développement régional	31
1.1. La cohésion économique et sociale	31
1.2. Le développement des territoires ruraux	36
1.3. Contributions sectorielles.....	38
1.4. La coopération interrégionale	39
2. La contribution des acteurs régionaux du Centre à la construction communautaire	43
2.1. Une prise de conscience de l'enjeu européen.....	43
2.2. La mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux	44
2.3. Les actions engagées par les acteurs régionaux.....	46
QUELQUES ECLAIRAGES EN GUISE DE CONCLUSION	50
Bibliographie de l'étude	51

INTRODUCTION

Le Conseil régional Centre a pris conscience que les régions françaises ne peuvent plus continuer à se définir dans un cadre strictement national. Pour préparer demain, il faut changer d'échelle. **L'avenir de la Région, et du territoire qu'elle représente, ne se joue pas uniquement à Paris, mais aussi à Bruxelles.**

L'exécutif régional a donc décidé de lancer une réflexion prospective sur les relations entre la région Centre et l'Europe. Cette mobilisation s'explique par l'émergence d'un nouveau contexte qui place l'enjeu européen au cœur des problématiques de développement régional. C'est pourquoi il devient important pour la Région de définir une vision européenne ambitieuse.

1. Vers un renforcement du poids des régions en Europe

Les collectivités régionales s'imposent progressivement comme des partenaires majeurs de la construction communautaire, à côté des Etats. Ce phénomène répond à deux types d'évolution : le développement du rôle des régions au sein des Etats et la volonté des autorités communautaires de se rapprocher des citoyens européens.

1.1. Un mouvement d'autonomisation des territoires soutenu par une décentralisation des pouvoirs en Europe

Dans de nombreux pays européens, les différents niveaux territoriaux (villes et régions) s'affirment face aux Etats. Un double mouvement est à l'œuvre :

- un désir d'autonomie qui pousse les territoires à développer des stratégies d'action et à se doter des compétences nécessaires à la réalisation de celles-ci ; ce souci d'autonomie est motivé par diverses évolutions culturelles —articulation mondial/local, ressourcement identitaire, gouvernance (participation)— et par une compétition de plus en plus forte entre les territoires qui justifie l'intervention de politiques publiques spécifiques ;
- la nécessité, pour un grand nombre d'Etats, de transférer les activités dont ils ne peuvent plus assumer les coûts vers les autorités territoriales (cf. le volet II de la décentralisation en France ainsi que la nouvelle constitution italienne).

Dans ce cadre, les Régions tentent de se positionner comme des acteurs majeurs. Leur affirmation sur la scène européenne et communautaire participe de cette ambition qui trouve un écho favorable dans la promotion de la subsidiarité par la Commission Européenne.

1.2. Une régionalisation des politiques européennes

Soucieuse d'élargir son tête-à-tête avec les Etats, la Commission européenne cherche de nouveaux partenaires auprès des collectivités territoriales. Le niveau régional étant le cadre privilégié de la territorialisation de ses politiques, elle se tourne naturellement vers les autorités régionales.

Cette orientation a donné lieu à la création d'un Comité des régions, chargé de faire entendre la voix des collectivités locales. Il est censé permettre une plus grande proximité des attentes des citoyens.

1.3. L'enjeu européen des Régions

Alors que l'Union européenne poursuit un double processus d'élargissement et d'approfondissement, la compétition entre territoires va en s'accroissant. L'arrivée de nouveaux pays en provenance d'Europe centrale et orientale risque fortement de déplacer le centre de gravité de l'Union vers l'Est.

Parallèlement, ces pays, dont les niveaux de développement sont inférieurs à la moyenne communautaire, vont bénéficier d'importants transferts financiers. Ce mouvement implique une redéfinition des politiques actuelles en matière d'agriculture (PAC) et de fonds structurels qui concentrent les plus importantes redistributions communautaires.

Enfin, les discussions sur le mode de gouvernance de l'Europe, à travers un modèle fédéral ou confédéral, auront une influence directe sur la participation des Régions au processus de décision. **En effet, plus l'organisation communautaire sera fédérale, plus les Régions auront la possibilité de se faire entendre.**

2. Quelle stratégie européenne pour la Région Centre ?

Dans ce contexte, la région Centre va se retrouver de plus en plus souvent en compétition avec d'autres régions françaises et européennes. Elle possède de nombreux atouts pour faire face à ces nouveaux défis, mais dans d'autres secteurs elle rencontre des problèmes de compétitivité qui risquent de s'accroître. **D'où l'importance pour les acteurs régionaux de se mobiliser dès maintenant et d'élaborer une stratégie d'action concertée.**

Pour appuyer cette démarche, il a été décidé d'établir un premier état des lieux des relations entre la région Centre et l'Europe. Les acteurs régionaux sont bien au fait des caractéristiques socio-économiques de leur territoire, c'est pourquoi chacun des éléments considérés a été envisagé dans sa dimension européenne : contribue-t-il à renforcer ou à affaiblir la position européenne de la région Centre ?

La région peut alors être considérée dans deux dimensions :

- **Comme un espace, support territorial d'activités économiques et sociales**, qui s'inscrit dans un espace plus vaste, celui de l'Europe des 25, et de l'ensemble du continent ;

- Comme la somme des actions d'acteurs présents sur le territoire régional. On considérera notamment **les politiques publiques mises en œuvre par les institutions présentes dans la région, et celles de l'Union européenne, en charge de la construction communautaire.**

De cette double dimension découlent les deux parties de ce diagnostic :

- Positionnement et rayonnement de la région Centre en Europe ;
- La région Centre et la construction communautaire

I - La région Centre en Europe : positionnement et rayonnement

Définitions

Positionnement : volonté de se situer d'une manière spécifique vis-à-vis d'un référentiel : une problématique, une affirmation, un pays, etc.

Rayonnement : qualité de l'influence d'une entité donnée (territoire, personne morale ou physique) sur son environnement, à travers la manière dont est perçue cette influence.

En tant que territoire, la région Centre possède un certain nombre d'atouts et de handicaps qui doivent être pris en compte pour développer son attractivité à l'échelle européenne. La mise au jour de ces différents éléments permettra aux acteurs régionaux de concevoir une stratégie européenne correspondant aux caractéristiques de leur territoire. A ce titre, on peut s'intéresser aux potentialités existantes, issues de son positionnement. Il faut également considérer la situation actuelle, et la réalité du rayonnement régional.

1. Caractéristiques du positionnement de la région Centre en Europe

Le positionnement géographique de la région Centre la situe au nord-ouest de l'Europe, dans une situation centrale par rapport à la France mais plus décalée par rapport au centre de gravité européen. La Commission européenne s'est déjà penchée sur la question de l'organisation de l'espace communautaire, on peut s'appuyer sur ses réflexions. De même, l'outil des comparaisons régionales, même s'il doit être manié avec précaution, peut apporter des éclairages intéressants sur la situation de la région Centre.

1.1. L'inscription de la région Centre dans l'espace communautaire

L'Union s'est donnée pour objectif de combler les écarts de développement entre les différentes régions qui la composent. Dans ce cadre, des politiques de cohésion régionale sont mises en œuvre, ainsi qu'un schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). Ce document doit servir de référence pour l'ensemble des acteurs européens. Il promeut l'image d'un développement multicentré et identifie de grandes zones géographiques structurant l'espace européen.

La région Centre se situe au carrefour de trois ensembles, à la frontière entre des pôles de développement et des zones périphériques.



Interreg 3B: cooperation areas

- | | | | |
|---|-----------------------|---|-------------------|
|  | Baltic Sea |  | North Sea |
|  | North West Europe |  | CADSES |
|  | Western Mediterranean |  | South West Europe |
|  | Aralimed |  | Alpine Space |
|  | Northern Periphery |  | Atlantic Area |

All limits are indicative



1.1.1. L'Europe du Nord-Ouest (ou "Europe des capitales")

Elle rassemble les territoires situés du sud-est de l'Angleterre, du Benelux, d'une partie de la France et de l'Allemagne. Cette zone se situe au cœur de l'Union, elle rassemble ses principaux centres de décisions et de création de richesses. Son dynamisme économique est sensible dans le secteur des services et des activités de haute technologie, mais il se fait également sentir dans le domaine agricole, industrialisé et très compétitif. Néanmoins cette prospérité est inégalement répartie, il existe des zones urbaines de forte pauvreté, ainsi que des régions périphériques en voie de décrochage.

La région Centre se trouve dans les mêmes contradictions. Sa périphérie nord, « des franges franciliennes » est sous l'influence directe du Bassin parisien. Ainsi, un nombre croissant d'actifs travaillant en Ile-de-France viennent s'y installer, attirés par une pression foncière moindre. Son économie, bénéficiant des retombées de l'activité francilienne, est performante, notamment la culture des céréales mais aussi le secteur industriel.

Pourtant, tous les territoires ne profitent pas de ce dynamisme. Les inégalités se creusent, surtout dans les zones urbaines qui connaissent de sérieuses difficultés sociales, comme à Dreux par exemple. De plus, l'accroissement de la compétition entre les territoires oblige à des recherches de compétitivité toujours plus importantes, se traduisant souvent par des suppressions d'emplois.

1.1.2. L'espace atlantique

Façade occidentale de l'Europe, de l'Irlande au Portugal, cette zone est située en périphérie mais elle connaît une dynamique de développement intéressante. C'est un territoire de tradition rurale maillé par des villes moyennes. Il bénéficie aujourd'hui de l'attrait du littoral, attirant population et nouvelles activités. Ce territoire doit également compter avec la présence d'industries traditionnelles en restructuration, ainsi que de nombreuses PME fonctionnant en réseau.

Dans la région Centre, l'axe ligérien fuyant vers l'Atlantique, se trouve effectivement dans cette problématique.

- Malgré l'absence de littoral, elle bénéficie d'une forte attractivité en raison de son patrimoine naturel et historique garant de qualité de vie.
- Des potentialités de développement existent, notamment dans le secteur des services actuellement sous représenté. C'est pourquoi l'éducation et la formation sont des enjeux majeurs, tout comme l'accès aux infrastructures stratégiques.
- Le tourisme est également un facteur de développement, il est lié à la capacité de la région à projeter une image positive, et donc à se former une identité bien identifiable.
- Enfin, la question de la protection de l'environnement devient cruciale, notamment autour des espaces fragiles de la Loire.

1.1.3. La diagonale continentale (ou "diagonale du vide")

Cet espace réunit 7 régions espagnoles et 5 françaises caractérisées par une faible densité et une faible structuration de leur territoire. Ces régions recèlent d'importantes richesses agricoles, elles ont également un patrimoine naturel très riche. Elles connaissent

toutes des problèmes similaires d'exode démographique et de vieillissement de leur population. Leur activité économique, caractérisée par la présence de bassins d'industrie traditionnelle, connaît des difficultés. Mais leur problème principal réside dans leur éloignement des grandes voies de communication continentales.

Cette zone a été rebaptisée « Europe du Sud-Ouest » dans le SDEC. La région Centre n'en fait pas partie à proprement parler. Mais, ses départements méridionaux, de l'Indre et du Cher, se situent dans une situation comparable. Ils sont en effet fortement influencés par leurs relations avec l'Auvergne et le Limousin. Il peut donc être intéressant pour la région Centre de prendre en compte cette problématique afin de réfléchir à l'avenir de ces territoires.

1.2. Comparaisons régionales

L'objectif de ces comparaisons est de situer la région Centre par rapport à certaines de ses homologues européennes. Le résultat de ce type d'exercice dépend bien évidemment du choix des régions de comparaison. Ce choix est délicat car aucun territoire n'est identique, les comparaisons peuvent donc sembler artificielles. Elles présentent néanmoins l'intérêt de donner des points de repère, de présenter différents stades de développement et de spécialisation régionale.

1.2.1. Régions et taille critique

Les régions françaises sont souvent considérées comme étant désavantagées dans la compétition avec les autres régions européennes, en raison de trois handicaps majeurs :

- **Issues d'un Etat unitaire, à forte tradition centralisatrice, les régions françaises disposent de peu d'autonomie institutionnelle.**
 - Elles n'ont pas de pouvoir réglementaire contrairement à leurs homologues allemandes, italiennes ou espagnoles.
 - Elles sont fragilisées par l'existence de collectivités locales sur lesquelles elles n'ont pas de pouvoir de tutelle.
 - Enfin, contrairement à la structure administrative de nombreux pays européens, elles doivent coexister avec une administration d'Etat déconcentrée.
- Réparties de façon plus ou moins arbitraire en 22 entités, **les régions françaises sont handicapées en termes de superficie et de population pour rivaliser avec leurs homologues européennes.** De cette situation a émergé l'idée d'un découpage de la France en 5 grandes régions.
- **Disposant de budgets réduits, leurs compétences sont minimales et disputées avec d'autres niveaux de collectivités.** Contrairement à leurs homologues européens, elles ne maîtrisent pas l'éducation, ni les transports ou la santé.

Pourtant, ces affirmations doivent être nuancées. Tous les pays européens ne sont pas organisés sur le modèle d'une forte autonomie régionale. Et dans ceux qui le sont, de fortes disparités persistent entre les différents territoires au sein des Etats. Gérard Marcou a réalisé

en 2003 pour le compte du ministère de l'Intérieur une étude comparative sur le rôle des régions en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie et Royaume-Uni¹. Il met en évidence un triple constat :

- Si les budgets de ces régions sont plus élevés qu'en France, ils sont en fait davantage contraints par la gestion de compétences qui en France sont exercées par l'Etat.
- Une partie de ces fonds provient de transferts de l'Etat, ils ne sont pas le produit d'un pouvoir fiscal autonome.
- C'est pourquoi les collectivités françaises bénéficient comparativement d'une bonne capacité d'investissement par rapport à leurs homologues, comme le montre ce tableau tiré de l'article précité de G. Marcou. En matière d'investissement, les dépenses des régions françaises se rapprochent sensiblement de celles de leurs homologues européens. Au niveau local, le différentiel est encore plus flagrant, et joue en faveur de la France.

	Dépenses totales / hab. (euros)		Dépenses d'investissement / hab. (euros)	
	Niveau régional	Niveau local	Niveau régional	Niveau local
France (2001)	206	2058	115	695
Allemagne (2001)	3127	1810	467	365
Italie (1999)	1650	1070	270	300
Espagne (2001)	2117	1200	406	297

Sources : Ministère de l'Intérieur (DGCL) ; Bundesministerium der Finanzen, Finanzbericht 2003 ; Ministerio de las Administraciones públicas ; ISTAT ; traitement des données par l'auteur.

De la même façon, la section prospective du CESR Centre s'est livrée à une comparaison du poids démographique des régions en Europe. **Dans ce classement, la région Centre apparaît en situation favorable**².

¹ MARCOU Gérard, "Les régions entre l'Etat et les collectivités locales dans les Etats fédéraux ou à autonomies régionales : décentralisation ou centralisation ?", in *Territoires 2020*, n°8, juillet 2003, pp. 13-17.

² CESR Centre, "Région Centre : quels scénarios à l'horizon 2020. Rapport de la section prospective", région Centre, octobre 2001, 179 pages, cf. tableau p. 141.

Importance comparée des « régions » européennes selon leur population en millions d'habitants
- Classées par ordre croissant de leur population en 1991

	France Régions	Allemagne Länder	Espagne Communautés autonomes	Italie Régions
Moins de 0,5 MH	Corse		Rioja Cantabre Navarre	Val-d'Aoste Molise
0,5 à 1 M habitants	Limousin	Brême	Baléares	Basilicate Ombrie Trentin
1 à 2 M habitants	Franche-Comté Auvergne Champagne- Ardenne Basse-Normandie Bourgogne Poitou-Charentes Alsace Haute-Normandie Picardie	Sarre Hambourg Mecklembourg- Poméranie	Murcie Estrémadure Asturies Aragon Canaries La Manche	Frioul Abruzzes Marches Sardaigne Ligurie
2 à 3 M habitants	Languedoc- Roussillon Lorraine Centre Midi-Pyrénées Aquitaine Bretagne	Brandebourg Schleswig- Holstein Thuringe Saxe-Anhalt	Pays Basques Castille – Léon Galice	Calabre
3 à 4 M Habitants	Pays de Loire	Berlin Rhénanie- Palatinat	Valence	Toscane Emilie-Romagne
4 à 5 m habitants	Nord-Pas-de- Calais Provence-Alpes C.A.	Saxe	Madrid	Les Pouilles Piémont Vénétie
5 à 7 M habitants	Rhône-Alpes	Hesse	Catalogne Andalousie	Sicile Latium Campanie
7 à 10 M habitants		Basse-Saxe Bade-Wurtemberg		Lombardie
10 à 15 M habitants	Ile-de-France	Bavière		
15 et + M habitants		Rhénanie Westphalie		

Source : Compétitivité et cohésion : tendances dans les régions. Commission européenne 1994

Le Centre apparaît dans la 4^{ème} catégorie des régions entre 2 et 3 millions d'habitants, à égalité avec le Languedoc-Roussillon, la Lorraine, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Bretagne en France, le Brandebourg, Schleswig-Holstein, Thuringe et Saxe-Anhalt en Allemagne, le Pays Basque, Castille-Leon et Galice en Espagne, et la Calabre en Italie.

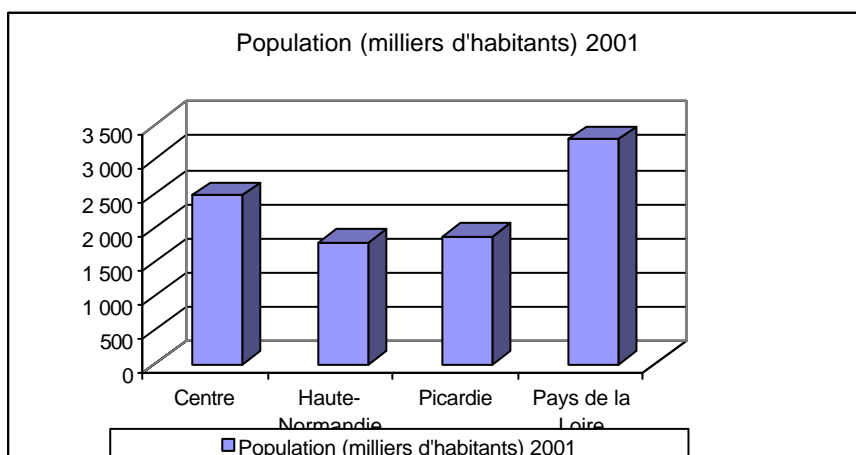
1.2.2. Choix des régions de comparaison

Deux types de comparaisons peuvent être menées, en France et en Europe.

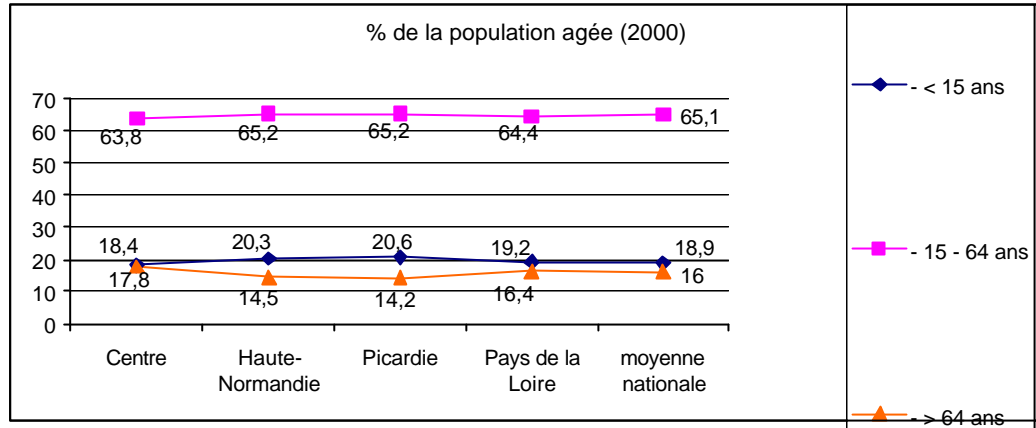
- Les régions françaises proposées sont :
 - **Deux régions du Bassin Parisien, la Haute-Normandie et la Picardie.** Elles sont moins grandes que la région Centre, mais abritent des dynamiques de développement comparables, entre agriculture et industrie, à l'ombre de l'Île-de-France.
 - **La région Pays de Loire : grande région de l'ouest de la France,** elle illustre des tendances propres à l'Espace atlantique, dont le Centre fait également partie.
- Le choix des régions européennes est plus délicat :
 - On pourrait par exemple choisir les régions déjà partenaires du Centre : Malopolska en Pologne, Pardubice en République tchèque et **Sachsen-Anhalt en Allemagne.** Le fait que ces régions soient toutes les 3 issues de l'ancienne Europe de l'Est impose de n'en choisir qu'une afin de ne pas fausser les comparaisons. On retiendra la région allemande qui, du fait de son intégration depuis 10 ans dans l'ex-Allemagne de l'Ouest, a pu regagner des niveaux de développement plus proches de ceux de l'Europe des 15.
 - Afin de compléter cet échantillon, il est utile de sélectionner deux régions de l'Europe occidentale, **la Toscane en Italie et la communauté autonome de Valence en Espagne.** En effet, l'Italie comme l'Espagne sont des pays où l'autonomie des régions est forte. Ce sont deux régions dynamiques économiquement mais soumises à des questions de reconversion, comme le Centre. De plus, elles sont toutes les deux dans l'aire d'influence de deux grandes métropoles, Milan pour la Toscane et Barcelone pour Valence, tout comme le Centre avec Paris.

1.2.2.1. Des comparaisons françaises

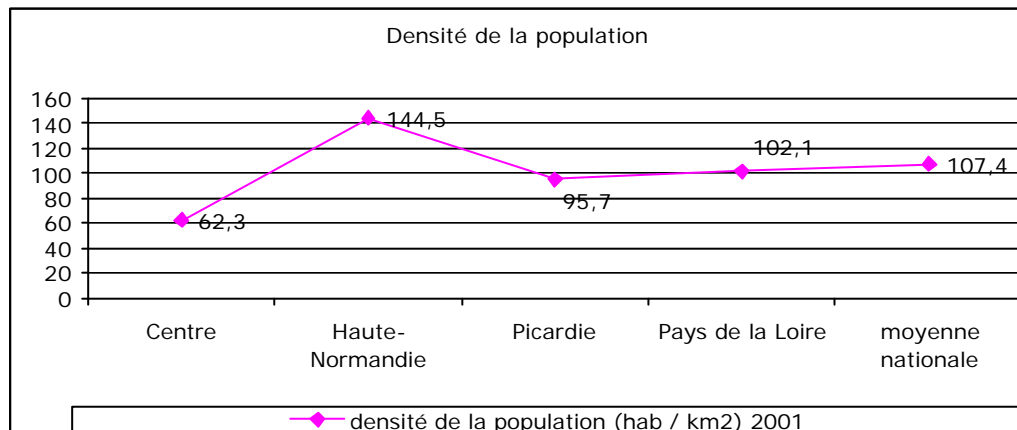
- Démographie : la région Centre plus peuplée que les deux régions du Bassin Parisien, mais moins peuplée que les Pays de Loire.



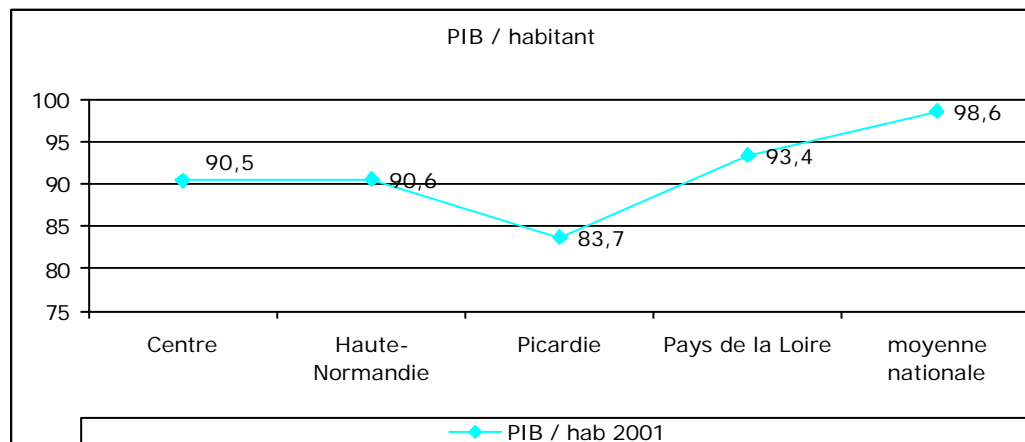
- Elle compte la population la plus âgée, que ce soit par rapport aux deux régions du Bassin parisien mais également avec celle des Pays de Loire.



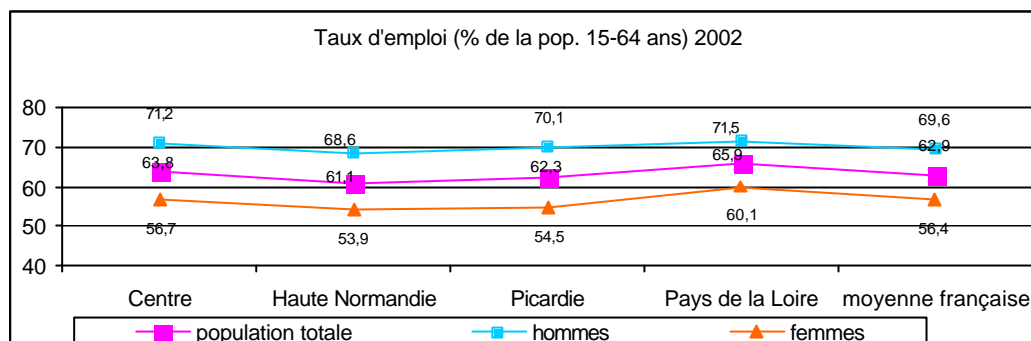
- La densité de sa population est beaucoup plus faible que celle des trois autres régions.



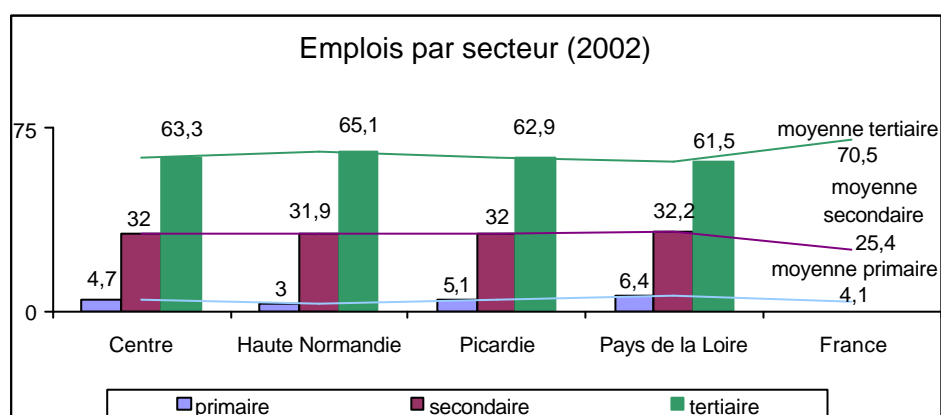
- PIB par habitant : inférieur à celui des Pays de Loire, le PIB régional est équivalent à celui de la Haute Normandie et supérieur à celui de la Picardie.



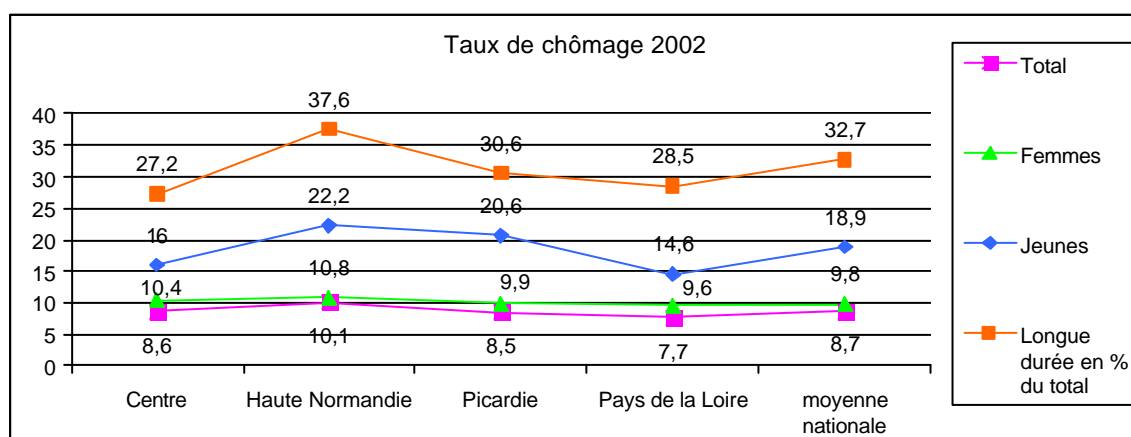
- Taux d'emploi : **le Centre se caractérise par un taux d'emploi élevé**, à la fois parmi les hommes et les femmes, même si ce taux est inférieur à celui des Pays de Loire, particulièrement élevé.



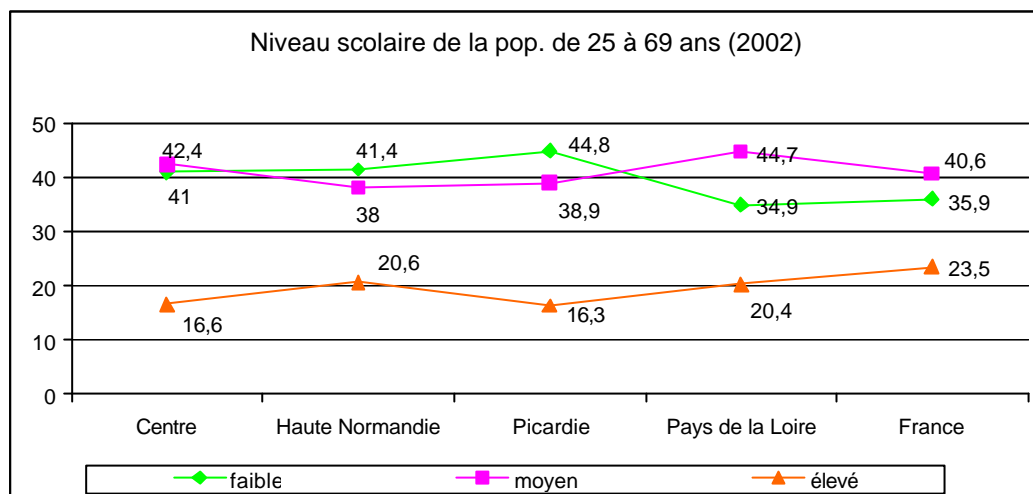
- Secteurs d'activité : comme les autres régions de l'Ouest, la population active de la région est plus présente dans le secteur agricole. **Chacune de ces régions a un secteur industriel fort, tandis que le tertiaire est sous-représenté.**



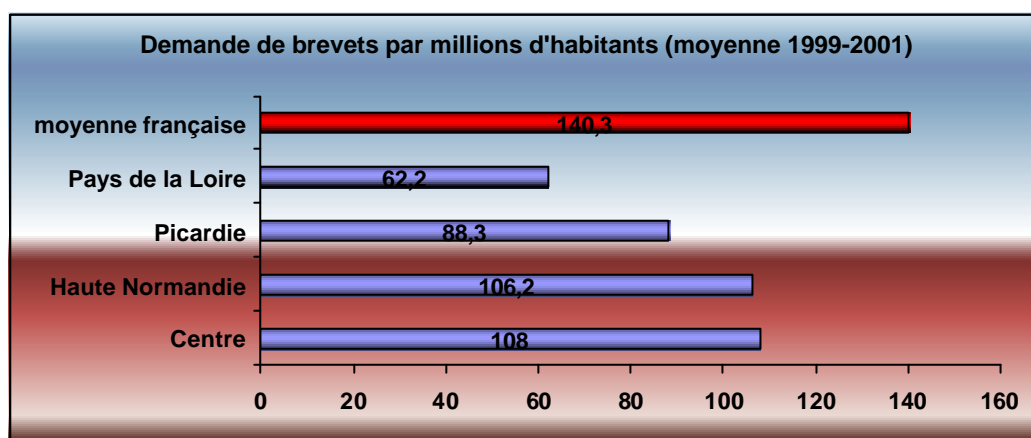
- Taux de chômage : **en 2002 la région Centre se trouve dans une situation favorable** par rapport aux régions du Bassin parisien, et notamment à la Haute Normandie. Mais la performance des Pays de Loire est meilleure. Les taux de chômage de longue durée, de chômage des femmes et des jeunes sont satisfaisants.



- Niveau de formation : **la population régionale affiche un résultat satisfaisant en matière de formation intermédiaire**. En revanche elle accuse un certain retard pour les formations les plus élevées.



- Innovation : le nombre de brevets déposés est inférieur à la moyenne nationale, mais **il est supérieur à celui des autres régions**.

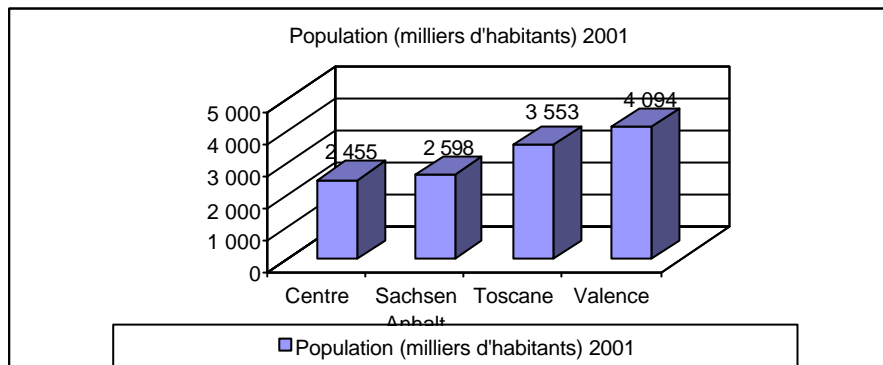


En 2002, la région Centre est dans une situation économique plus favorable que la moyenne nationale. Elle est handicapée par une population relativement âgée et une faible activité dans les services. Elle souffre d'un niveau de formation insuffisant dans les niveaux supérieurs et d'un manque de dynamisme de l'innovation, même si elle s'en tire mieux que ses concurrents dans ces domaines.

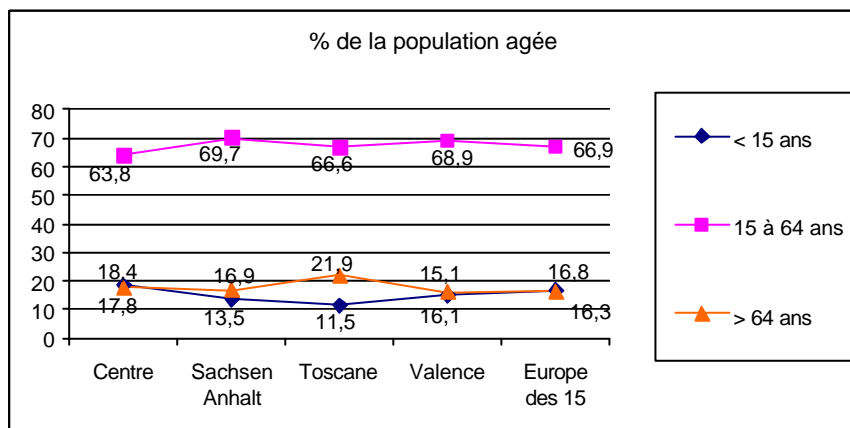
1.2.2.2. Des comparaisons européennes

Ces comparaisons sont renforcées par des cartes tirées du « Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale de l'Union³ ». Ces cartes illustrent la situation de l'Europe des 25, elles situent donc bien souvent la région Centre dans une situation plus favorable que celle de l'Europe des 15.

- Démographie : la région Centre est la moins peuplée des quatre :

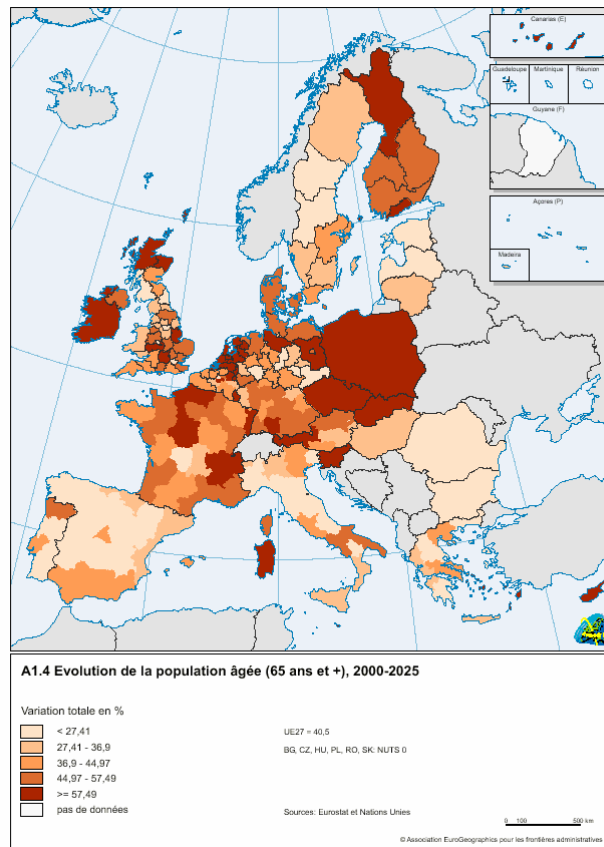


- **sa population compte plus de jeunes et de personnes âgées que la moyenne communautaire.** Le nombre de personnes en âge de travailler est le plus faible.

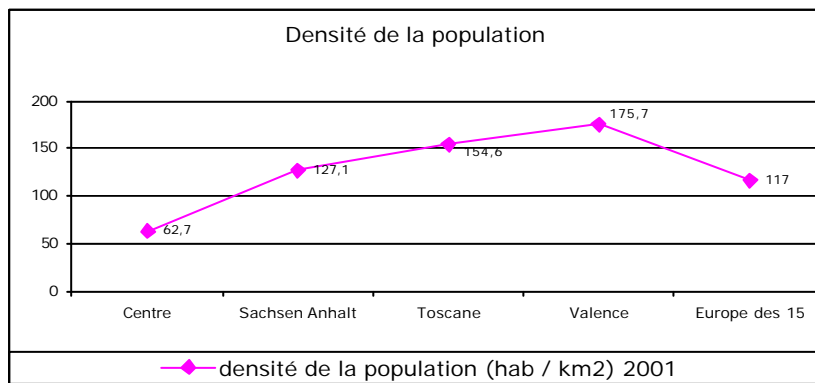


³ Voir les références en bibliographie.

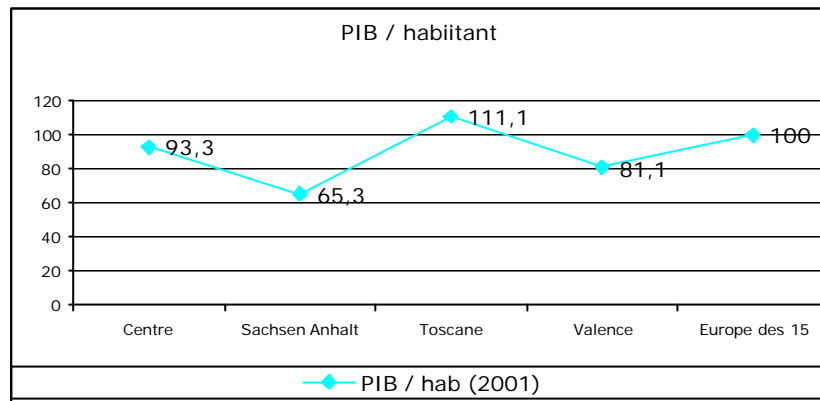
Cette carte montre que le Centre fait partie des régions européennes (à 25) qui seront le plus confrontées à la question du vieillissement de sa population en 2025..



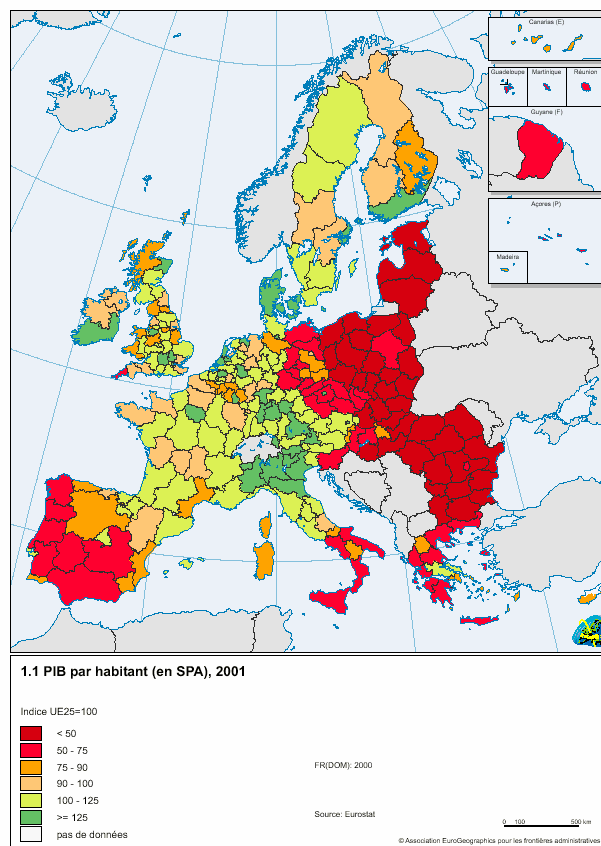
- **sa densité est largement inférieure à la moyenne** communautaire, comme à celle des trois autres régions.



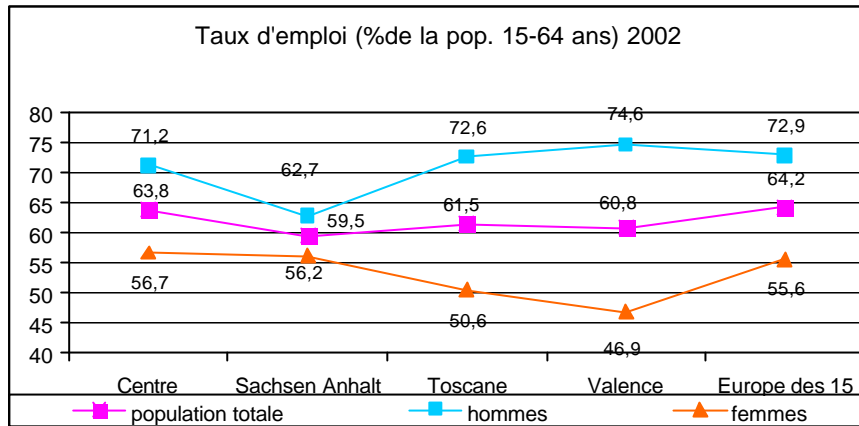
- **Le PIB régional par habitant, proche de la moyenne communautaire**, se situe entre celui de la Toscane, très élevé, et ceux de la Sachsen-Anhalt et de Valence, plus faibles. Le graphique ci-dessous représente des indices, la moyenne de l'Europe des 15 correspond à la base 100. Pour information, le PIB/hab de la région Centre en 2002 est de 21 626 €/hab.



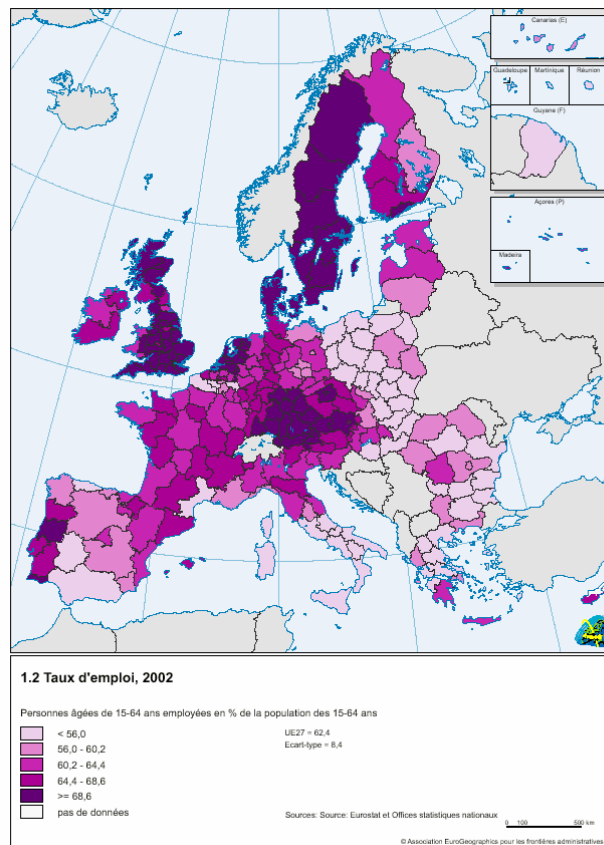
Cette carte montre le Centre fait partie du groupe de tête des régions européennes de l'Union à 25 en matière de PIB par habitant.



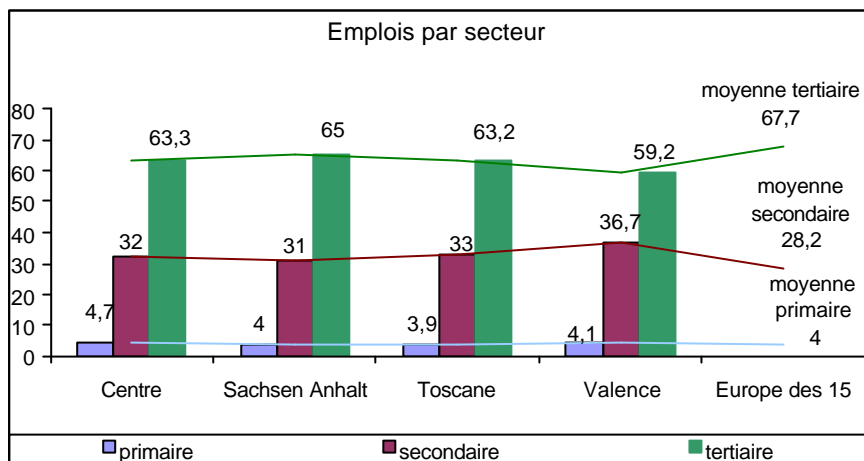
- **Le taux d'emploi est relativement élevé en région Centre**, à la fois pour les hommes et pour les femmes (alors qu'il est très faible en Toscane et à Valence).



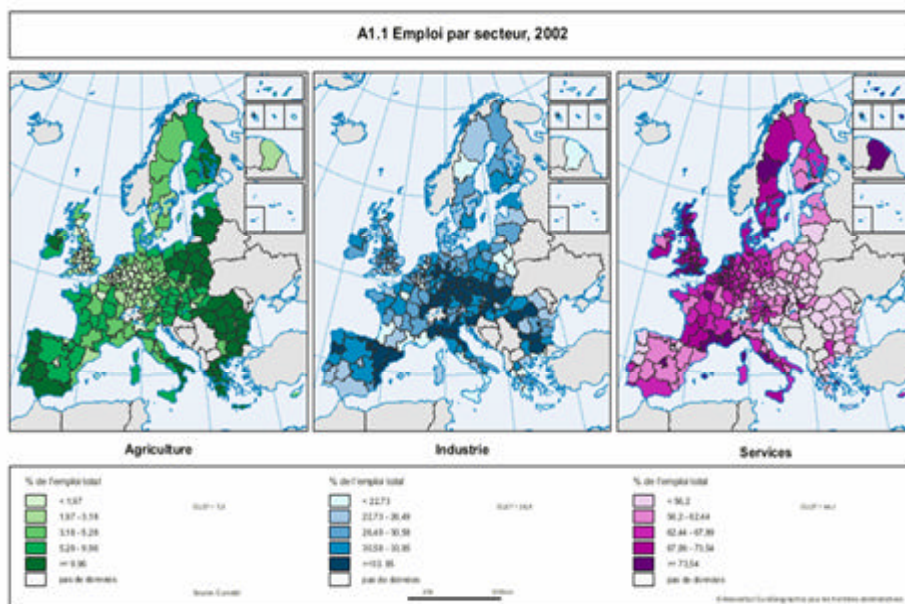
Cette carte montre le Centre se situe dans la moyenne supérieure des régions européennes de l'Europe des 25, en ce qui concerne son taux d'emploi.



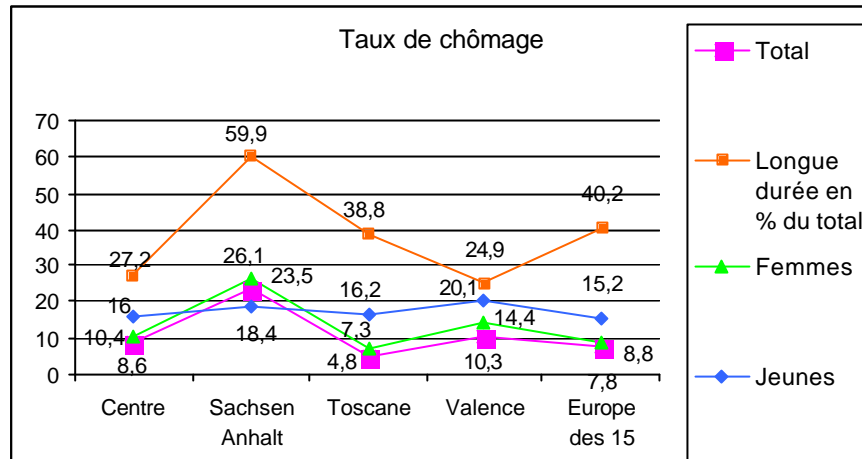
- Secteurs d'activité : **la population active est particulièrement présente dans le secteur agricole**, elle est au même niveau que la Sachsen-Anhalt et la Toscane pour l'emploi industriel, qui est très élevé à Valence. **Les quatre régions ont des niveaux comparables d'emplois tertiaires (sauf Valence), inférieurs à la moyenne communautaire.**



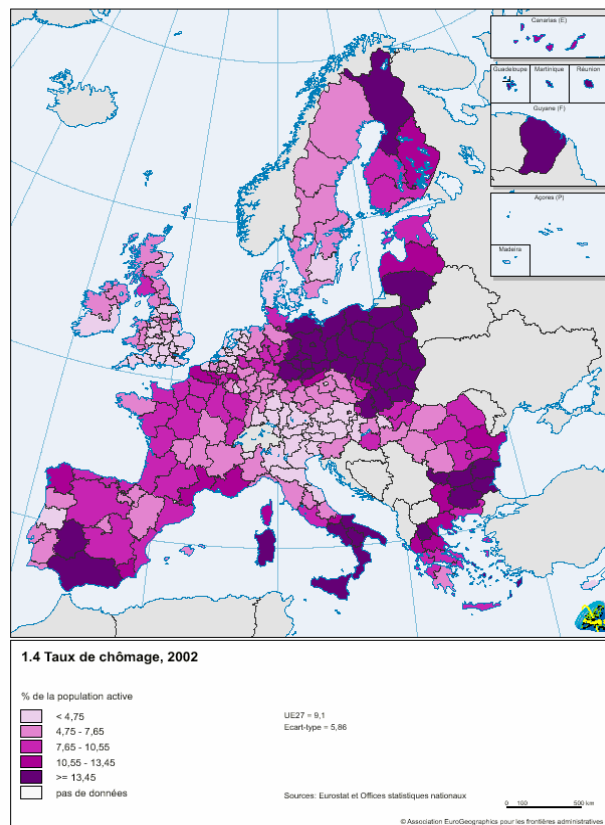
Cette carte montre que le Centre se situe dans la moyenne de l'Europe des 25 concernant l'emploi tertiaire, et légèrement au-dessus de cette moyenne pour l'emploi agricole et industriel.



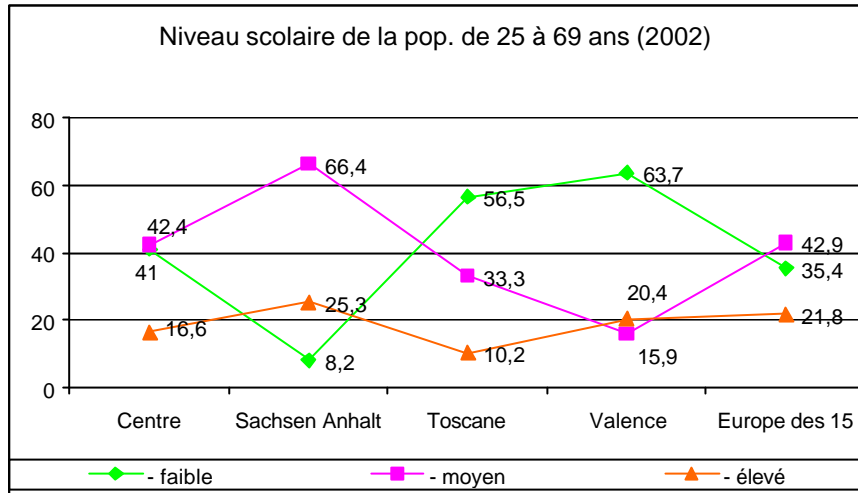
- **Le chômage en région Centre est proche des moyennes communautaires**, entre la Sachsen-Anhalt où il est particulièrement élevé, et la Toscane où il est relativement faible. La région connaît moins de chômage de longue durée que les autres à l'exception de Valence, tandis qu'elle rencontre les mêmes difficultés que la Toscane, la Sachsen-Anhalt et Valence pour le chômage des jeunes.



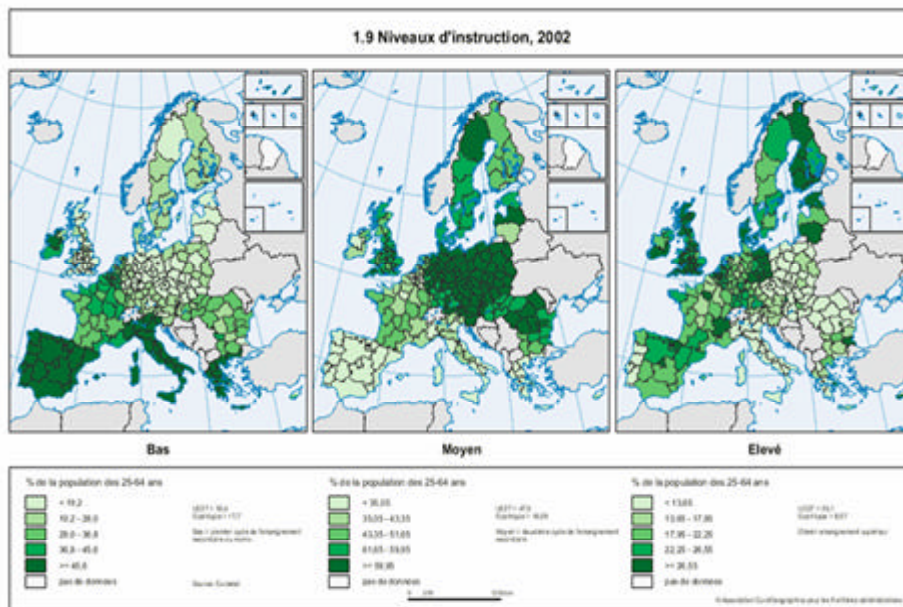
Cette carte montre que le Centre se situe dans la moyenne supérieure des régions de l'Europe à 25 pour son taux de chômage.



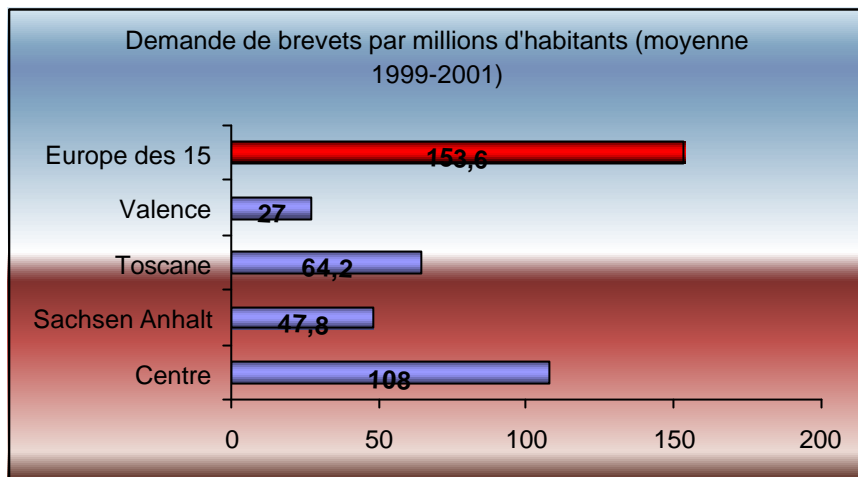
- **Le niveau scolaire de la population régionale est proche de la moyenne communautaire.** Il est satisfaisant pour les niveaux intermédiaires. En revanche, il est en dessous de la moyenne communautaire, de la Sachsen Anhalt et de Valence pour les niveaux supérieurs.



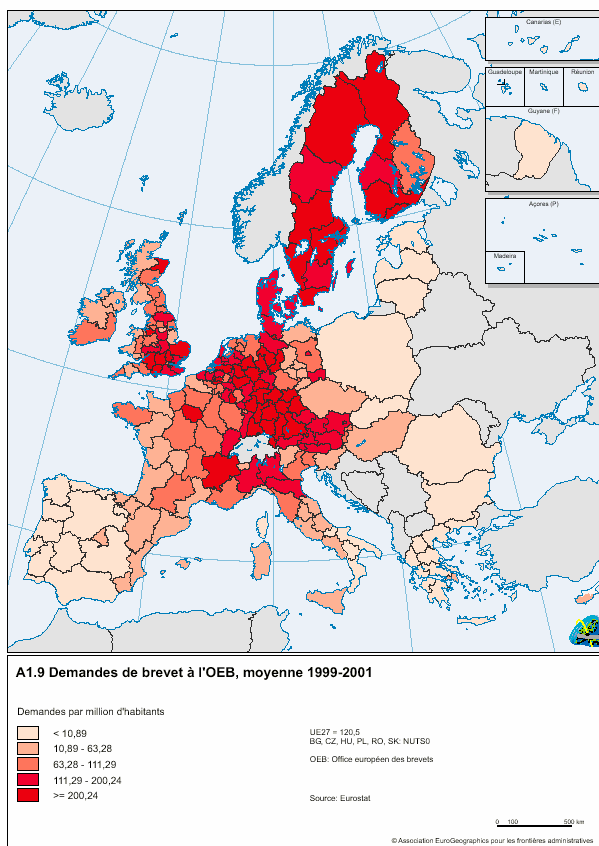
Ces cartes montrent que le Centre se situe dans la moyenne inférieure des régions de l'Europe des 25 en ce qui concerne le niveau de formation de sa population.



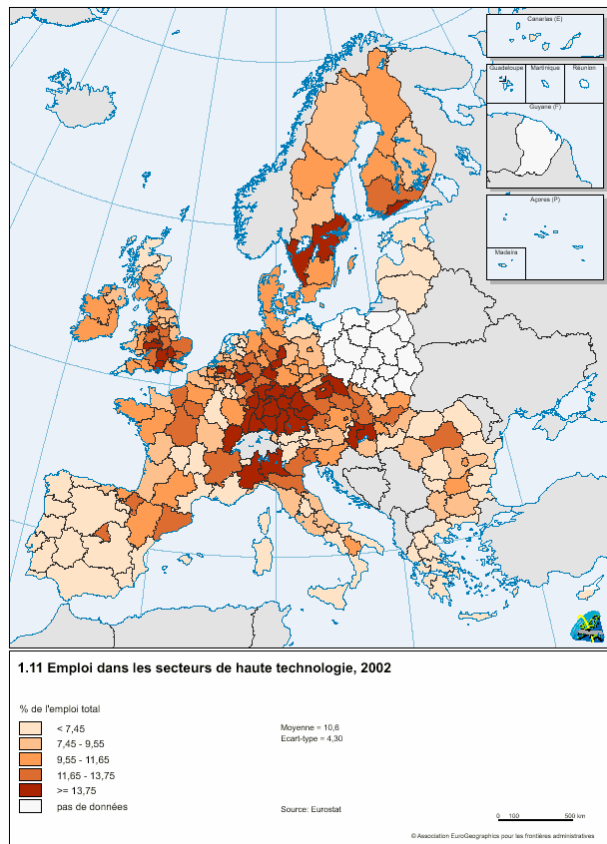
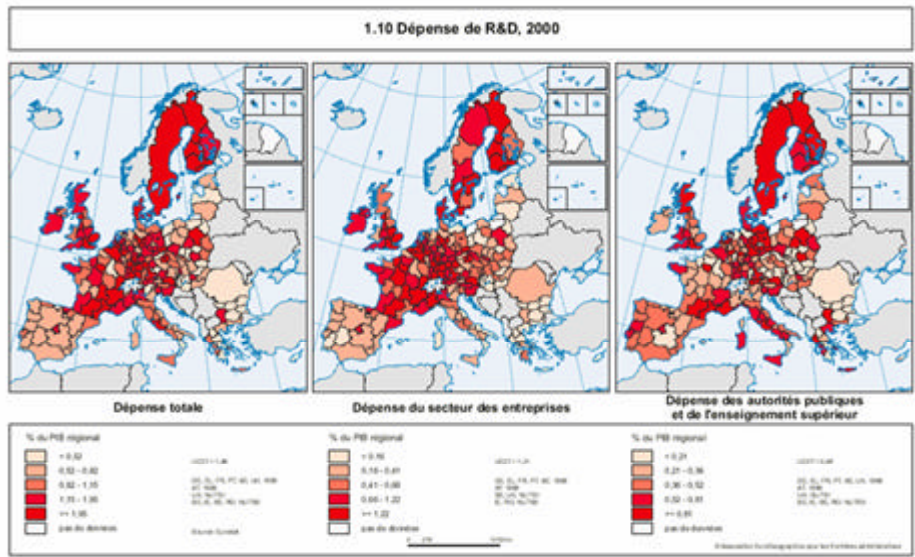
- **Innovation : la région Centre s'en sort mieux que ses concurrentes**, même si le nombre de brevets déposés est encore inférieur à la moyenne communautaire.



Cette carte montre qu'au sein de l'Europe des 25, le Centre se situe dans une moyenne supérieure pour le nombre de brevets déposés entre 1999 et 2001.



Les cartes suivantes confirment que le Centre se situe dans une situation favorable pour sa capacité d'innovation, que celle-ci soit mesurée par les dépenses de recherche et développement ou par le taux d'emploi dans les secteurs de haute technologie.



Région agricole et industrielle, le Centre se situe autour de la moyenne européenne. Par rapport à ses concurrents, il dispose d'une bonne capacité d'innovation, d'un fort taux d'emploi et d'une faible densité (qui peut-être potentiel de qualité de vie).

1.3. Un positionnement à valoriser

Ce premier tour d'horizon nous permet de situer la région Centre dans une situation intermédiaire par rapport à la moyenne européenne. Localisée dans les régions centrales de l'Europe, elle occupe néanmoins une position périphérique dans cet ensemble. Elle ne fait pas partie du cœur de l'Europe mais elle en est suffisamment proche pour pouvoir bénéficier de ses retombées.

La région dispose d'un grand nombre d'atouts : une économie dynamique, de nombreux savoir-faire, une qualité de vie enviable, une bonne cohésion sociale, et elle est bien reliée aux principaux circuits de communication. Elle est proche des centres économiques, mais elle n'est pas elle-même un centre majeur, c'est dans cette dépendance que réside certainement sa plus grande faiblesse.

La région se situe à un carrefour d'influences, c'est une position délicate qui peut à la fois être un atout ou un handicap. En effet, deux pistes s'offrent aux acteurs régionaux : soit ils valorisent cette diversité, soit ils font le choix de l'une ou l'autre identité.

- **Le choix d'un ancrage francilien ou atlantique** : la chance du Centre est de se situer entre deux zones à forte potentialité de développement. Le choix de l'une ou l'autre de ces zones d'influence représente donc un potentiel de développement. Il pourrait faciliter l'établissement d'une stratégie cohérente et mobilisatrice. Néanmoins, ce choix risque de paraître artificiel à ceux des territoires situés dans l'autre aire d'influence.
- **Une passerelle entre l'Europe continentale et la façade atlantique** : ce positionnement confère une position stratégique à la région, il lui permet de valoriser les potentialités de ses différents territoires, mais il risque de renforcer la fragmentation d'une région qui a déjà du mal à se structurer.
- **Au sud de la région**, les départements de l'Indre et du Cher sont dans l'aire d'influence de l'Auvergne et du Limousin qui appartiennent à la diagonale continentale. Le Centre a peu d'intérêt à revendiquer cette appartenance, peu porteuse en termes de développement, et qui renforcerait la fragmentation de son territoire

L'examen du rayonnement de la région pourra donner des pistes pour élaborer une stratégie.

2. Le rayonnement de la région Centre en Europe

Le rayonnement d'un territoire réside à la fois dans sa notoriété et dans sa capacité d'influence sur son propre destin et sur celui d'autres espaces. C'est donc un élément subjectif et variable en fonction des secteurs considérés. Dans le cas de la région Centre, il est possible d'identifier des éléments quantitatifs, ceux d'une région ouverte sur le monde, soumise à l'influence de la conjoncture internationale. On peut également se concentrer sur une dimension plus qualitative, celle du patrimoine et de la culture, facteur de notoriété et donc d'image.

2.1. Une région ouverte sur le monde

Si la région Centre en elle-même ne jouit pas d'une notoriété importante à l'échelle internationale, **de nombreux sites et produits qui en sont issus bénéficient d'une réputation mondiale.** On pense bien évidemment aux châteaux de la Loire, mais on peut également citer des produits du terroir comme le vignoble ou la puissance de l'agriculture régionale, éléments qui sont également sources de fragilités.

2.1.1. Une économie largement internationalisée

En 2001, le Centre est la 5^{ème} région industrielle française, ses points forts se trouvent dans les secteurs suivants.

- **Agro-alimentaire** : 2^{ème} région céréalière européenne, le Centre produit également les vins de Loire à la réputation mondiale.
- **Energie** : le Centre est la 2^{ème} région française pour la production électronucléaire, ce qui représente 17% de la production d'énergie nationale. Cette présence de nombreuses centrales nucléaires est un facteur de risque pour les habitants, mais l'énergie est un secteur stratégique dont la présence dans la région est également un atout.
- **D'autres secteurs de pointe** sont à mentionner : la pharmacie, les cosmétiques, le caoutchouc-plastique avec la présence de centres de recherche, l'armement et aéronautique, l'automobile.

Cette capacité industrielle confère à la région une place importante dans les échanges commerciaux. Le Centre dégage un excédent commercial, il se situe en 2003 à la 8^{ème} place nationale pour les exportations. Ses principaux partenaires sont issus de l'Union Européenne. De plus, la région accueille de nombreux investisseurs étrangers, et ses propres entreprises tendent de plus en plus à s'implanter à l'international.

Enfin, le Centre est traversé par des infrastructures structurantes, TGV, autoroutes et aéroports, qui permettent une liaison rapide avec les centres économiques européens. Ce positionnement stratégique profite au secteur des transports et de la logistique.

2.1.2. Des éléments de fragilité

A l'heure de la mondialisation, la dimension internationale d'un territoire est un atout, mais cet atout est-il suffisant ?

- La présence de capitaux étrangers dans la région est une preuve de l'attractivité du territoire et de la compétence de ses salariés. Mais ces établissements comptent peu de sièges sociaux. **L'économie régionale est donc fortement dépendante de décisions qui lui échappent et qui peuvent amener à terme à la délocalisation d'une partie de son potentiel productif.**
- **L'agriculture est un point fort de l'économie régionale, mais ce secteur est en restructuration depuis plusieurs années**, mouvement qui va aller en s'accéléralant avec les réformes de la PAC et la libéralisation des échanges agricoles. Si le Centre dispose d'un grand nombre d'atouts dans ce contexte, on ne connaît pas encore toutes les conséquences de ces évolutions.
- Enfin, le dynamisme industriel a participé à la prospérité de la région. **Aujourd'hui, la compétitivité de ces entreprises est remise en question. Des projets de reconversion industrielle sont en cours**, notamment à Romorantin. Des emplois sont menacés, et il n'est pas sûr que les nouvelles activités industrielles et tertiaires parviendront à les remplacer.

Dans ces conditions, le Centre peut miser sur son potentiel humain (en matière de formation et de capacité d'innovation), et sur l'atout de sa qualité de vie.

2.1.3. L'atout du patrimoine

Le Centre est la 1^{ère} région française pour la concentration de monuments à notoriété internationale. Cette appellation recouvre bien évidemment les fameux châteaux de la Loire. Plus de 100 châteaux sont ouverts au public, on peut citer ceux de Chambord, Chenonceau, Amboise, Villandry, Blois ou Azay-le-Rideau. Ces monuments ont accueilli 6 millions de visiteurs en 2000, plaçant le Centre à la 8^{ème} place nationale pour la fréquentation des monuments et sites.

En 2001, le Val de Loire a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO pour « la qualité de son patrimoine architectural, et son paysage culturel extraordinaire ». Ce classement devrait encore renforcer l'attractivité de ce site auprès des visiteurs, notamment étrangers.

Les étrangers représentent environ 30% des touristes dans la région. Ils sont essentiellement européens, les Britanniques en tête, puis les Allemands, Néerlandais, Italiens, Espagnols, Belges, mais également des Américains et des Japonais. Ces visiteurs sont intéressés par le tourisme culturel, un secteur qui devrait à terme contribuer pleinement au développement de la région.

2.2. Pour un rayonnement européen

Le rayonnement d'une région ne dépend pas uniquement de critères économiques, démographiques ou géographiques, il est également lié à des éléments d'origine culturelle, et notamment la question de l'identité.

La région Centre s'estime handicapée par son manque de structuration identitaire. Pourtant, il n'existe pas de déterminisme en la matière, tout dépend plutôt des moyens et de la volonté politique.

- Ainsi, la région Centre peut trouver des éléments de cohésion dans son patrimoine culturel, ainsi que son histoire, étroitement liée à la constitution d'un royaume de France autour de Paris.
- La région peut tirer parti de ses éléments de notoriété pour les structurer autour d'une identité commune.
- De même, si des régions comme la Bretagne ou la Catalogne ont incontestablement bénéficié de ce sentiment identitaire, d'autres ont réussi à passer outre, comme la région Rhône-Alpes par exemple.

? ??

Le choix d'une alliance avec d'autres territoires

Dans un contexte d'autonomie plus grande des régions et d'exacerbation de la compétition entre territoires, l'affirmation d'une ambition politique forte peut permettre de se différencier à l'échelle européenne.

La plupart des travaux prospectifs réalisés sur la région Centre recommandent aux acteurs régionaux de s'allier avec d'autres territoires afin de peser à l'échelle européenne.

C'est notamment le cas du Livre Blanc sur le Bassin Parisien, réalisé en 1992 par la DATAR, et qui sert de référence en la matière.

- **Constatant la dépendance d'un certain nombre de régions, dont le Centre, à l'égard de l'Ile-de-France**, la DATAR leur recommande de s'allier entre elles. L'objectif est de tirer parti de cette proximité tout en développant leurs propres spécificités.
- **Les régions du Bassin Parisien comme la Picardie, la Haute et Basse Normandie, et le Centre connaissent des problématiques similaires.** Elles pourraient notamment s'appuyer sur le dynamisme de leurs villes regroupées en réseau.
- **Enfin, la région Centre devrait miser sur les flux est-ouest, et non plus uniquement nord-sud.** L'axe ligérien Orléans-Blois-Tours apparaît donc porteur de développement, en direction de Nantes d'un côté, de Lyon et de l'Europe continentale de l'autre.

Une stratégie d'alliance ne peut bien sûr pas se limiter aux frontières nationales, elle doit également s'adresser aux autres régions européennes. La structuration de grandes zones de développement, de l'espace atlantique à l'Europe du nord-ouest fournissent des points de départ. De même, les comparaisons effectuées dans la première partie permettent de dégager des points communs, facteurs de rapprochement.

Au-delà de ces critères statistiques, l'action des acteurs engagés dans des rapprochements et des coopérations avec des partenaires européens est tout aussi importante. L'identification de ces interrelations fait l'objet de la seconde partie.

II - La région Centre et la construction communautaire

L'analyse des caractéristiques socio-économiques de la région est essentielle pour la conception d'une stratégie européenne. **Mais l'action des acteurs et les interrelations entre niveaux territoriaux ont souvent tendance à être négligées.** Or, il est indispensable de les prendre en compte si l'on veut pouvoir donner une réalité aux potentialités décelées dans la première partie et parvenir à la formulation d'une politique européenne ambitieuse et réaliste.

L'Europe ne se résume pas à un espace géographique abritant des pays et des régions différentes. Cette notion renvoie également à un processus politique de construction d'un ensemble cohérent et solidaire. Dans ce cadre, il est possible de s'intéresser à l'apport des politiques européennes au développement de la région Centre. Parallèlement, les acteurs régionaux mènent des actions contribuant au renforcement de la construction communautaire.

1. L'apport communautaire au développement régional

Dès son origine, la construction communautaire s'est penchée sur la définition de politiques communes s'appliquant à l'ensemble du territoire de l'Union. Initialement cantonnées au secteur agricole, ces politiques se sont élargies et ont une influence majeure sur le développement des territoires régionaux.

1.1. La cohésion économique et sociale

Dans le souci de promouvoir un développement équilibré de l'ensemble des territoires, l'Union européenne a mis en place la politique des fonds structurels. Ils permettent de financer des programmes de développement à côté de subventions publiques nationales et de participations privées.

Cette politique entend répondre à trois objectifs :

- Objectif 1 : développement des régions en retard de développement. Cet objectif ne concerne pas la région Centre.
- Objectif 2 : reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle.
- Objectif 3 : adaptation et modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

1.1.1. Les fonds "Objectif 2"

La France bénéficie d'un montant de 7 milliards d'euros au titre de cette priorité. **Les crédits sont répartis selon les régions et sont gérés par les préfets de région. La région Centre reçoit 227 millions d'Euros (soit 3% du total national). La région se situe en 16^{ème} position des 21 régions métropolitaines moins la Corse.** Elle précède la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, le Limousin, l'Ile-de-France et l'Alsace.

Les crédits sont répartis dans des territoires sélectionnés en fonction des difficultés économiques et sociales qu'ils rencontrent. **En région Centre, la zone couvre la moitié du territoire et le quart de la population, essentiellement dans le sud de la région et les périphéries des agglomérations.**

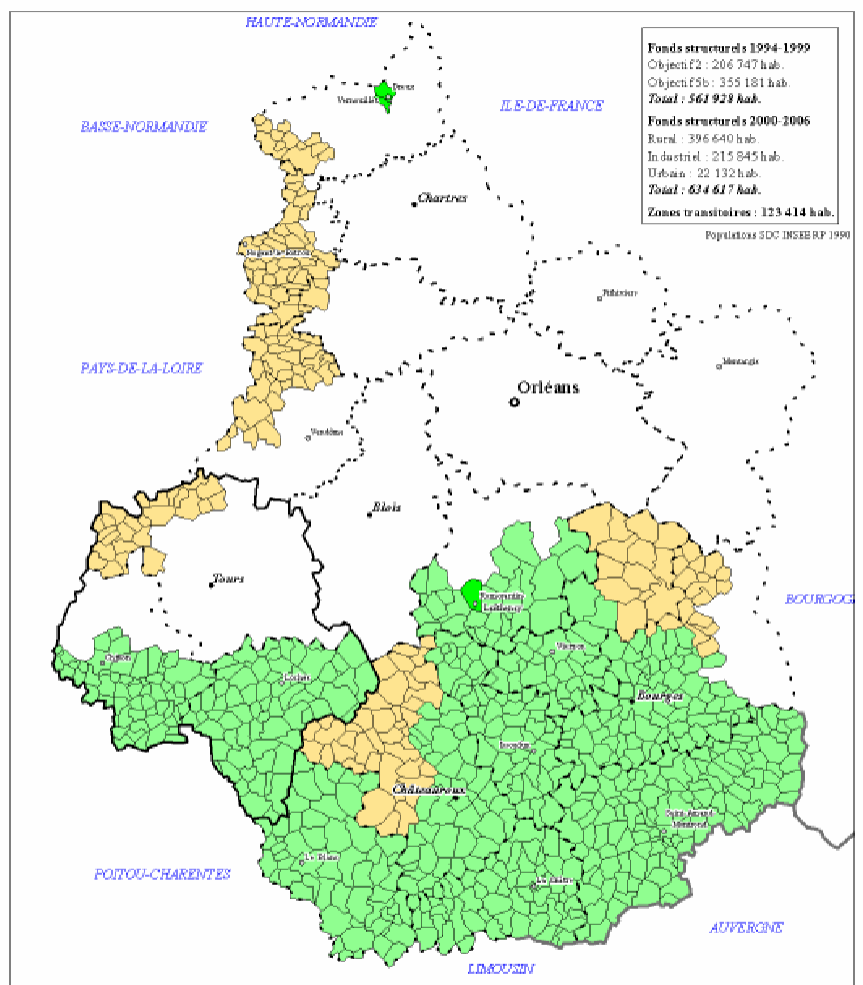
Le programme couvre une période de 6 ans, de 2000 à 2006, il est élaboré conjointement entre l'Etat et la Région, et en concertation avec les acteurs régionaux. Il est résumé dans un document, le DOCUP, qui fixe les contributions de chacun et énumère les priorités d'action. A partir de ce document, les porteurs de projet sont invités à postuler pour recevoir des aides.

En région Centre, le programme s'élève à 733 millions d'Euros, rassemblant l'apport européen (31% du total), les contributions de l'Etat et des différentes collectivités, et la participation des acteurs privés. Le DOCUP a été élaboré en complémentarité des politiques nationales et territoriales d'aménagement du territoire, et notamment du contrat de plan Etat-Région qui couvre la même période. Il identifie quatre priorités :

- Accompagner la reconversion des activités économiques et améliorer leur compétitivité ;
- Renforcer l'attractivité des territoires ;
- Favoriser les conditions d'un développement solidaire et de qualité ;
- Favoriser le développement rural.

Région Centre

Territoires éligibles aux programmes régionaux européens période 2000-2006



Fonds structurels 1994-1999
 Objectif 2 : 206 747 hab.
 Objectif 5b : 355 181 hab.
Total : 561 928 hab.

Fonds structurels 2000-2006
 Rural : 396 640 hab.
 Industriel : 215 845 hab.
 Urbain : 22 132 hab.
Total : 634 617 hab.

Zones transitoires : 123 414 hab.

Populations SDC INSEE RP 1990

Objectif 2
 ■ Communes entières
 ■ Communes partielles

Soutien transitoire
 ■ Communes en Objectif 2 ou 5b

○ Chef-lieu de région
 ■ Chef-lieu de département
 ○ Chef-lieu d'arrondissement

— Limite de région
 — Limite de département
 - - Limite d'arrondissement

DATAR
 13/01/2000

Conception de la carte: SEG ESA

Le Centre fait partie des régions dans lesquelles une partie des crédits sont gérés directement par le Conseil régional et non plus les services de l'Etat. Cette disposition devrait à terme concerner l'ensemble des fonds structurels, leur gestion devenant une compétence des Régions.

La Région gère trois mesures :

- l'accroissement de la compétitivité des entreprises ;
- l'accompagnement à la reconversion des activités économiques et l'amélioration de la compétitivité par la formation et l'aide à l'emploi ;
- l'amélioration de l'accessibilité et la desserte des territoires **(notamment le grand projet ferroviaire)**.

Les services régionaux sont chargés de faire émerger les projets auprès des acteurs locaux, de les aider à les financer et de suivre leur application.

L'objectif est de favoriser une meilleure consommation des aides grâce à un circuit plus efficace et plus proche des utilisateurs. En effet, en raison de la complexité du circuit actuel, la France ne dépense qu'un quart des fonds qui lui sont attribués⁴.

1.1.2. Les fonds "Objectif 3"

Ce programme vise à favoriser l'emploi, il s'applique à l'ensemble du territoire national et il est géré par les services de l'Etat en région (DRTEFP). Il se décline en 5 priorités qui sont ensuite adaptées dans chaque région :

- politiques actives du marché du travail (renforcement de la politique du nouveau départ) ;
- égalité des chances, intégration sociale (accompagnement des politiques de l'Etat en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion, appui aux initiatives locales) ;
- éducation et formation tout au long de la vie (amélioration de l'information, de l'orientation et de l'individualisation par les NTIC, développement des passerelles entre l'école et le travail) ;
- promotion des compétences, de l'innovation et de l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail (esprit d'entreprise et potentiel de création d'emplois...) ;
- amélioration de la participation des femmes au marché du travail.

Le programme bénéficie d'un montant national de 4,7 milliards d'euros en aides européennes. **Sur ce total, 119 millions sont consacrés à la région Centre, ce qui la place au 11^{ème} rang national (sur un total de 21 régions métropolitaines moins la Corse), à proximité de la Haute Normandie et de la Picardie.**

⁴ OBERDOFF Henri, "La montée en puissance européenne de l'acteur régional", in *Territoires 2020*, n°8, juillet 2003, pp.21-26. L'auteur cite un article du *Monde* daté du 23 janvier 2003.

1.1.3. Le programme "Equal"

Le programme d'initiative communautaire Equal vise à lutter contre toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi. Le programme est géré au niveau national par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale, il est relayé en région par les DRTEFP.

La France a reçu 230 millions d'euros (sur un total de près de 3 milliards) au titre de ce programme. 5 thèmes d'action ont été retenus :

- Employabilité
- Esprit d'entreprise
- Adaptabilité
- Egalité des chances
- Demandeurs d'asile

Un premier appel à propositions a été lancé en 2001 auprès des porteurs de projets : 230 projets ont été sélectionnés dont 5 en région Centre. Un deuxième appel à propositions a été lancé en 2004, les projets sélectionnés seront connus en septembre 2004.

1.2. Le développement des territoires ruraux

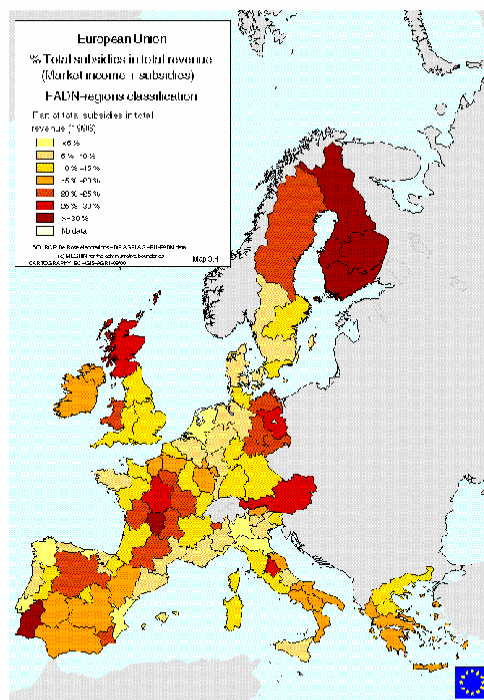
A côté de la politique agricole commune (PAC), dont les effets sont toujours très importants, un programme d'initiative communautaire appelé Leader + vise à soutenir les démarches de développement des territoires ruraux.

1.2.1. La PAC

La PAC est la plus ancienne des politiques communautaires ; en 2004 elle représente toujours 43% du budget de l'Union. Elle agit selon deux modalités principales :

- des mesures directes de soutien au revenu des agriculteurs ;
- des mesures de soutien aux prix agricoles afin d'améliorer l'accès des produits aux marchés.

La France est à la fois le deuxième contributeur et le premier bénéficiaire de cette politique. En 2002, elle a reçu des transferts pour un montant total de 9,8 milliards d'euros. **La région Centre est particulièrement bien dotée dans cette répartition, elle arrive en 4^{ème} position derrière les Pays de Loire, la Bretagne et Midi-Pyrénées⁵.**



⁵ Ainsi en 1996, la région Centre a bénéficié d'un transfert de 948 millions d'Euros, sur un total national de 14 milliards (Source DG Regio).

Cette carte montre que la région Centre compte parmi les territoires qui bénéficient le plus des subventions européennes en matière agricole.

Les récentes réformes de la PAC ont pour but de diminuer la contribution communautaire à cette politique et d'ouvrir les marchés agricoles aux échanges internationaux (accords de l'OMC à Doha). Ces réformes se sont déjà faites sentir en France et le niveau des aides à l'agriculture va continuer à se réduire (cf. le rapport de la Chambre régionale d'agriculture sur les conséquences de la réforme 2003 de la PAC en région Centre, mai 2004).

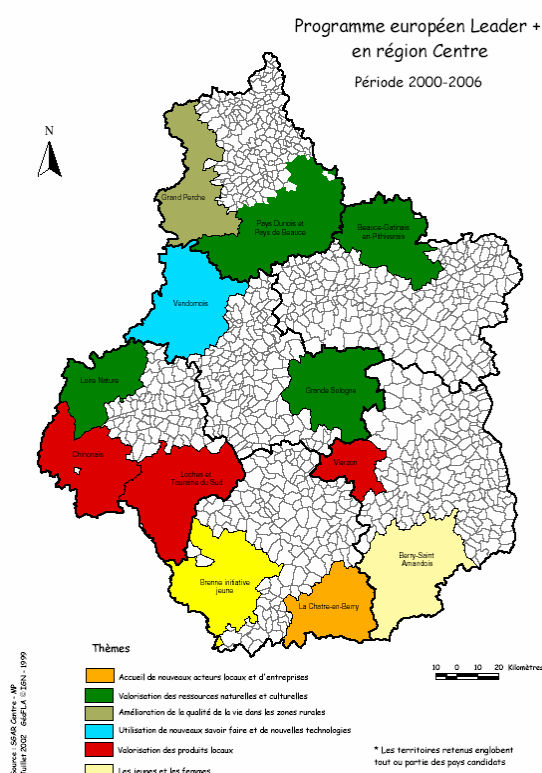
1.2.2. Le programme Leader +

Ce programme est géré directement par l'Etat, en partenariat avec les acteurs de la filière agricole. Il est doté d'un montant de 268 millions d'aides communautaires dont 16 millions sont distribués dans la région Centre.

Il s'oriente dans trois directions :

- Volet 1 : soutien à des stratégies de développement rural territoriales, intégrées et pilotes s'appuyant sur une approche ascendante et un partenariat horizontal.
- Volet 2 : soutien à des coopérations interrégionales et transnationales.
- Volet 3 : mise en réseau de l'ensemble des territoires ruraux (Leader+ ou non) ainsi que de tous les acteurs du développement rural.

Les promoteurs de projet, issus du secteur public et privé, sont tenus de s'organiser en groupement d'action locale (GAL) ; en France leur coordination est souvent assurée par les pays. **La région Centre fait preuve d'un dynamisme important pour l'émergence de projets puisqu'elle compte 12 des 140 GAL français. Cette position la situe au deuxième rang national, à égalité avec les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes et derrière la Bretagne.**



1.3. Contributions sectorielles

Elles concernent des domaines aussi divers que la promotion de l'innovation, l'éducation et la formation professionnelle, ou le sport. A noter que les projets de coopération culturelle sont encore rares. Ceci en dépit de la richesse patrimoniale de la région, qui aurait pu susciter un plus grand nombre d'initiatives.

1.3.1. La promotion de l'innovation

Le Conseil régional Centre a lancé en 2002 un projet appelé « Visa Internet région Centre », destiné à promouvoir la société de l'information, et l'usage des technologies de l'information et la communication. Il va permettre notamment la création d'un centre de ressources technologiques régional, accompagné d'une mobilisation des acteurs de la formation, et à terme d'une sensibilisation de l'ensemble de la population à l'usage d'Internet.

Ce programme est financé pour moitié par les fonds européens, à hauteur de 2,1 millions d'Euros, dans le cadre d'un programme régional d'innovation. Ce dispositif doit favoriser l'émergence de projets innovants au service du développement régional.

Un certain nombre de régions éligibles ont été invitées à soumettre à la Commission un programme d'actions innovatrices dans l'un des trois domaines suivants :

- l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique : aider les régions à augmenter leur niveau technologique.
- eEuropeRegio : la société de l'information au service du développement régional
- l'identité régionale et le développement durable ; promouvoir la cohésion régionale et la compétitivité à travers une approche intégrée des activités économiques, sociales, environnementales et culturelles.

Sur les 103 projets retenus, 81 ont été retenus dont 6 régions françaises. Parmi elles, le Conseil régional du Centre dont le programme s'étend de 2003 à 2004.

1.3.2. L'éducation et la formation professionnelle

La promotion de la mobilité des jeunes et des adultes en Europe est un moyen de leur faire découvrir la culture des autres pays, de développer leurs compétences linguistiques, et d'une manière générale, d'augmenter leur employabilité.

Les programmes Socrates et Leonardo da Vinci attribuent donc des bourses aux jeunes et aux adultes désireux d'étudier ou de faire un stage dans une entreprise d'un des pays de l'Union. Bien souvent, ces aides sont complétées par des contributions des collectivités locales, région, département, ville.

La région Centre apparaît particulièrement dynamique en matière de promotion de la mobilité des jeunes et des adultes.

- En 2002, elle se situe au 2^{ème} rang national (derrière l'Ile-de-France) pour le nombre de demandeurs d'emploi ayant effectué un stage dans une entreprise européenne (soit 119 personnes).
- D'autres dispositifs encouragent à la mobilité des élèves de l'enseignement primaire et secondaire, des apprentis et des étudiants. En 2002, 438 étudiants originaires de la région Centre ont bénéficié d'une bourse pour aller étudier ou faire un stage dans une entreprise européenne.
- La ville de Tours a soutenu en 2002 un projet pilote pour la formation continue aux métiers de la médiation du patrimoine en Europe. Ce projet a bénéficié de financements européens au titre de la promotion des expériences innovantes en matière de formation professionnelle.

1.3.3. Le sport

Le Conseil régional est maître d'ouvrage pour la construction d'un centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS) à Bourges. Cette institution vise à promouvoir et coordonner l'activité sportive dans la région, notamment en accueillant des sportifs en formation et en organisant des événements.

Ce projet a perçu une aide de 7,8 millions d'euros au titre de l'"Objectif 2".

1.4. La coopération interrégionale

Le programme INTERREG III est une initiative de l'Union européenne pour promouvoir la coopération entre les régions de l'Union. L'objectif de cette nouvelle phase d'INTERREG (2000 - 2006) est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en favorisant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire.

Les programmes transnationaux de coopération rassemblent les autorités nationales, régionales et locales, suivant les recommandations du SDEC. **Du fait de sa position géographique, la région Centre est associée à deux de ces ensembles : l'Europe du Nord-Ouest et l'Espace atlantique.**

1.4.1. L'Europe du Nord-Ouest

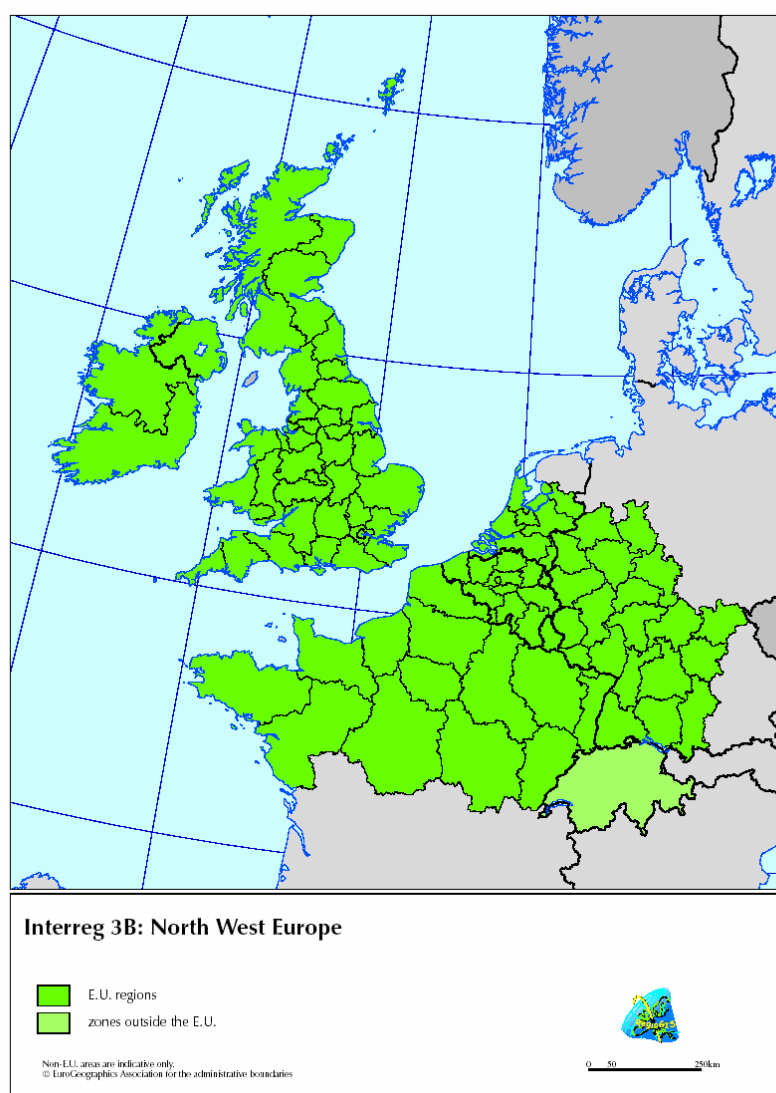
Ce programme concerne la coopération transnationale entre l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la France, ainsi que la Suisse à titre de partenaire extérieur. **Doté d'un montant total de 655 millions d'euros, dont 329 millions de financements communautaires, il est coordonné par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.**

Le programme s'organise autour de cinq axes prioritaires dans le cadre desquels les différents partenaires sont invités à présenter des projets de coopération :

- Un système attractif et cohérent de villes, de localités et de régions
- Accessibilité externe et interne

- Gestion durable des ressources aquatiques et prévention des dégâts résultant d'inondations
- Développement durable, gestion prudente et protection des autres ressources naturelles et de l'héritage culturel
- Promotion du potentiel maritime de l'Europe du Nord-Ouest et intégration territoriale au-delà des mers

A ce titre, le Conseil régional Centre coordonne un projet d'"Eurovéloroute des fleuves", aménagement de voies cyclables le long de la Loire, du Danube et du Rhin dans un but de développement touristique.



1.4.2. L'Espace atlantique

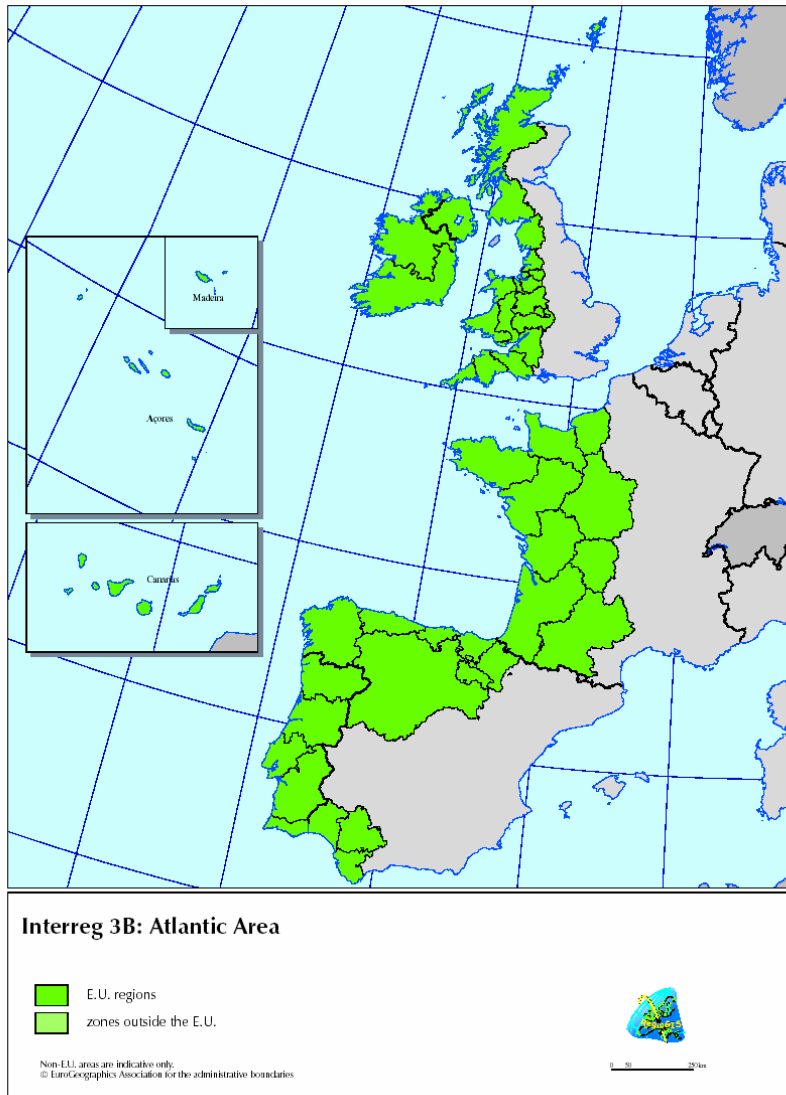
Le programme concerne 19 régions en France, Irlande, Portugal, Espagne et Royaume-Uni. Il rassemble les représentants des Etats, des autorités régionales et locales, ainsi que d'autres partenaires. **Doté d'un montant total de 204 millions d'euros, dont 119 millions de financements communautaires, sa coordination est assurée par le Conseil régional Poitou-Charentes.**

Il s'organise autour de 4 axes prioritaires :

- Structuration polycentrique de l'espace et développement de pôles de compétence
- Développement de systèmes de transport et amélioration de l'accès à la société de l'information
- Promotion de l'environnement, gestion durable des activités économiques et des ressources naturelles
- Renforcement et promotion de l'identité atlantique dans la globalisation

Le Conseil régional participe à l'élaboration d'un Schéma de développement de l'espace atlantique (SDEA). Ce projet réunit 19 régions du Royaume-Uni, d'Irlande, de France, d'Espagne et du Portugal, avec la Conférence des régions périphériques maritimes comme chef de file. Il est piloté par la Région Bretagne. L'objectif est de proposer pour ces territoires périphériques un modèle de développement polycentrique, capable de contrebalancer le dynamisme des parties centrales de l'Europe.

Le Conseil économique et social du Centre participe quant à lui au projet de réseau transnational atlantique des partenaires économiques et sociaux (RTA). Cette initiative se présente comme une plate-forme de coopération de la société civile dans l'Espace atlantique. Elle rassemble 13 institutions (CESR, représentants des syndicats et du patronat) en Grande-Bretagne, en France, en Espagne et au Portugal. L'objectif est de sensibiliser et mobiliser les acteurs socio-économiques régionaux aux enjeux de l'intégration de l'Espace atlantique et les rendre acteurs d'échanges et de coopérations interrégionales.



2. La contribution des acteurs régionaux du Centre à la construction communautaire

Les acteurs de la région Centre ne sont pas restés passifs face au processus de construction de l'Europe. Depuis de nombreuses années, des individus et des institutions se sont engagés dans le développement des échanges avec des partenaires européens.

2.1. Une prise de conscience de l'enjeu européen

Cette mobilisation passe d'abord par une prise de conscience de l'importance de l'Europe pour l'avenir de la région. En Centre, cette évolution s'est faite en plusieurs étapes, grâce notamment à une tradition de réflexion prospective bien ancrée dans la région.

2.1.1. La réflexion prospective du CESR

En 1985, le CESR de la région Centre, alors une toute jeune institution, réalise un rapport de prospective régionale. A l'époque, les dimensions européennes et internationales ne sont pas mentionnées, même si ses auteurs pressentent que la compétition entre les territoires va s'accélérer et que la notoriété d'une région est l'un de ses atouts.

Bien vite néanmoins, à mesure que la construction européenne se renforce et que les marchés s'internationalisent, la nécessité de prendre en compte le contexte européen s'impose. Ainsi, dès 1992, le rapport de prospective du CESR "Pour une région majeure" place l'Europe au centre de ses préoccupations.

Lors de différentes contributions élaborées en 1998, 2001 puis en 2004, le CESR a poursuivi sa réflexion sur la place de la région Centre en Europe.

- Il constate que la région a bénéficié de l'ouverture de nouveaux marchés et que son économie s'est internationalisée. Mais de ce fait elle est devenue plus dépendante. Elle est soumise par exemple au mouvement de délocalisation des entreprises et aux aléas de la conjoncture internationale.
- Ce mouvement est renforcé par le processus d'élargissement européen, qui provoque l'apparition de nouveaux concurrents à l'est, et par son approfondissement qui rend plus facile leur accès au marché français.
- Il préconise donc de travailler à renforcer l'attractivité et la notoriété régionales, en misant sur l'économie de la connaissance : technologies de l'information et la communication, enseignement supérieur et recherche.

2.1.2. Le projet régional 2000-2010

Le projet élaboré par le Conseil régional pour la période 2000-2010 prend en compte ces préconisations. L'Europe et l'international font partie de ses 7 priorités d'action. **Le Conseil régional affiche une politique européenne ambitieuse :**

- permettre une meilleure accessibilité physique aux réseaux d'échanges ;

- renforcer les échanges entre les citoyens notamment en matière d'éducation et de formation ;
- appuyer les échanges économiques des entreprises, notamment par des aides aux exportations ;
- contribuer à une meilleure mobilisation des fonds structurels ;
- participer à l'ensemble des politiques européennes en matière d'emploi, d'aménagement du territoire et de cohésion sociale, et non pas uniquement aux politiques de fonds structurels ;
- intégrer la dimension européenne dans l'ensemble de ses politiques notamment pour l'éducation, la formation et l'apprentissage ;
- mettre en place une diplomatie régionale au sein de l'Europe des régions, et grâce à la coopération décentralisée auprès des jeunes démocraties d'Europe centrale et orientale.

2.2. La mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux

La plupart des travaux prospectifs soulignent également la nécessité pour la Région d'unir tous ses acteurs sous une même bannière, afin de peser vis-à-vis de l'extérieur. **Ils préconisent que cette mobilisation se réalise sous la conduite de la Région tout en tenant compte du potentiel de développement des villes.**

2.2.1. La capacité de mobilisation du Conseil régional

Le Conseil régional est identifié comme étant la collectivité la plus à même de réaliser cette nécessaire coordination entre les différents acteurs territoriaux. Or cette prééminence n'est pas acceptée par tous les acteurs.

La récente réforme de la décentralisation, en refusant la tutelle d'une collectivité sur un autre et en accordant un statut ambigu à la notion de chef de file, n'a pas facilité cette reconnaissance. Cette situation risque d'aviver les rivalités territoriales ; on peut déjà le constater au niveau des 6 départements que compte la région :

- Ainsi un analyste a-t-il pu écrire à propos de la réforme de la décentralisation : "*Dans plusieurs régions, comme en région Centre, les exécutifs départementaux se réunissent pour faire bloc contre tout transfert de compétence / et ou expérimentation qui remettrait en cause leur pouvoir territorial*"⁶.
- On peut lire par exemple dans un document stratégique du département du Loiret que ce dernier a choisi de privilégier les liens avec le Grand Bassin Parisien au détriment d'un deuxième axe est-ouest structurant la région.

⁶ PASQUIER Romain, "Les régions dans la nouvelle étape de la décentralisation", in *Pouvoirs Locaux*, n°59, IV/décembre 2003, pp. 69-73, p.72.

En revanche, la politique d'accompagnement des Pays mise en place par le Conseil régional lui permet de coordonner l'action des partenaires engagés dans le développement de ces territoires.

2.2.2. Le potentiel de développement des villes

La récente étude confiée par la DATAR à la Maison de la géographie de l'Université de Montpellier sur les grandes villes européennes a permis de relativiser l'idée de "dorsale européenne". En effet, si l'essentiel des richesses de l'Union se concentre toujours dans cette zone, les auteurs remarquent que le dynamisme des villes est un élément essentiel du développement des territoires. La situation florissante de la Catalogne illustre ce phénomène; sa situation périphérique aurait dû la handicaper, mais elle a bénéficié du dynamisme de Barcelone.

C'est pourquoi le fait pour un territoire de compter en son sein une ou deux "métropoles européennes" est un atout décisif. Or la région Centre ne se situe pas dans une position extrêmement favorable. **Deux villes de la région, Orléans et Tours, ont bien été sélectionnées parmi les 180 villes de cette analyse comparative, mais elles se situent toutes les deux au bas du classement, dans la catégorie des "autres villes d'importance nationale". Elles ne font pas partie des 62 villes, dont 11 françaises, qui ont un potentiel européen.**

Orléans, néanmoins, fait partie des 258 villes européennes sélectionnées par la Commission européenne dans le cadre de l'Audit Urbain II. Cet exercice a pour objectif de recenser et de comparer un certain nombre d'indicateurs relatifs à la qualité de vie, afin d'orienter la politique européenne de développement urbain durable.

32 villes françaises ont été recensées, Orléans se situe au 15^{ème} rang national pour sa population et à la 114^{ème} place européenne. Les classements varient ensuite selon les critères :

- en nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants, Orléans se situe à la 200^{ème} place européenne et à la 23^{ème} française.
- en nombre d'étudiants pour 1000 habitants, Orléans occupe la 107^{ème} place européenne et la 23^{ème} française.
- en nombre de places de cinéma pour 1000 habitants, Orléans se situe à la 122^{ème} place européenne et à la 22^{ème} française.

On constate donc que pour chaque critère, Orléans se situe dans la moyenne européenne. En revanche, parmi les villes françaises, elle est toujours moins bien classée que son importance démographique le laisserait espérer.

2.3. Les actions engagées par les acteurs régionaux

Les acteurs régionaux ont lancé de nombreuses initiatives en matière de coopération européenne. Seules quelques unes d'entre elles sont recensées ici.

2.3.1. La sensibilisation de la population à la construction européenne

Sous l'impulsion du Conseil régional, un réseau d'acteurs régionaux s'est constitué pour informer la population sur l'avancement de la construction européenne et sur les opportunités individuelles qu'elle leur offre. Les publics ciblés sont essentiellement les jeunes, lycéens, étudiants et apprentis, mais également le monde agricole, les demandeurs d'emploi et le grand public.

Il existe 11 relais d'information officiels sur l'Europe. Certains ont été mis en place avec le concours de la Commission européenne : l'Euro-Info Centre, le Carrefour rural européen et l'Info-Point Europe pour l'information du grand public. Il existe également des centres de documentation européens en direction du monde de l'enseignement, des guichets départementaux sur l'Europe, ainsi qu'une maison de l'Europe à Tours, issus des initiatives locales.

Parmi les nombreuses activités de ces structures, on peut citer une étude commanditée par le Conseil régional sur les jeunes et l'Europe, ainsi que l'organisation de rencontres sur de grands enjeux européens :

- la territorialisation des politiques de recherche, de développement technologique et d'innovation, en 2001 ;
- la mobilité des jeunes en Europe et à l'international, en 2002 ;
- le sport en région, interaction entre l'action des collectivités et la construction européenne, en 2003.

2.3.2. L'action du Conseil régional

2.3.2.1. La mise en place de partenariats

Le Conseil régional mène des actions de coopération avec trois régions européennes :

- **la région de Cracovie en Pologne** (Voïvodine de Malopolska)
 - un accord de coopération entre institutions régionales a été signé au mois de février 2004 ;
 - des liens anciens existent depuis le jumelage des villes d'Orléans et de Cracovie, et l'action d'associations comme "France-Pologne" et "Loire-Vistule" ;
 - l'université d'Orléans mène un programme de coopération universitaire et scientifique avec son homologue de Cracovie, dans les domaines du droit et des biotechnologies.

- **la région de Pardubice en République tchèque**

- Des fonctionnaires tchèques ont été accueillis par le Conseil régional pour les préparer à l'entrée dans l'Union, et notamment à la gestion des fonds structurels.
- Un accord de coopération a été signé entre les deux institutions en mars 2003. Il prévoit de développer les liens entre les deux régions dans trois domaines spécifiques :
 - ❖ développement économique et social, notamment entre les entreprises
 - ❖ coopération institutionnelle, notamment pour la gestion des fonds structurels.
 - ❖ développement des échanges culturels, éducatifs et scientifiques.

- **la région de Sachsen-Anhalt en Allemagne** : un accord de coopération a été signé entre les deux Régions en juillet 2004. Il prévoit notamment de lancer une réflexion prospective sur l'avenir des fonds structurels, en partenariat avec d'autres régions européennes.

2.3.2.2. La participation à des réseaux d'échanges

Le Conseil régional Centre participe à divers réseaux européens :

- **Le Conseil des communes et régions d'Europe** qui rassemble 100 000 collectivités de 29 pays européens. Le Conseil régional adhère à l'association française dont le siège est à Orléans.
- **L'Assemblée des régions d'Europe** compte 300 régions membres, 182 en provenance de l'Union européenne, et 108 d'autres pays européens.
- Le Conseil régional entend s'impliquer dans les travaux du **Comité des régions**, institution proprement communautaire qui est consultée sur un certain nombre de sujets. Le Comité compte 317 membres, dont 24 français qui sont nommés par les Etats.
- Enfin, le Conseil régional dispose d'une **antenne à Bruxelles** afin de défendre les intérêts de la région et de jouer un rôle de veille stratégique.

2.3.3. L'implication des autres acteurs institutionnels

Les six départements de la région sont eux aussi investis dans des projets de coopération. Ils apportent également des financements aux acteurs impliqués dans des échanges au niveau européen.

- **Le Conseil général d'Eure-et-Loir** mène avec la Hongrie des actions communes dans les domaines de l'enfance et la jeunesse, de la culture et les échanges économiques.
- **Le Conseil général du Loiret** intervient au Royaume-Uni et en Europe de l'est dans le cadre d'échanges culturels et artistiques.

L'action des villes dans les échanges européens est ancienne au travers du mouvement des jumelages. On recense ainsi plus de soixante comités de jumelage dans

toute la région. Orléans et Tours sont les villes les plus importantes, mais elles ne sont bien évidemment pas les seules à entretenir des liens européens.

2.3.3.1. La ville d'Orléans

Outre son jumelage avec la ville de Cracovie, Orléans entretient des liens avec d'autres villes européennes : Dundee (Ecosse) - Trévise (Italie) - Münster (Allemagne) - Kristiansand (Norvège) - Tarragone (Espagne) - Lugoj (Roumanie).

Orléans se présente comme une "fenêtre ouverte sur le monde" et mène une politique d'échanges depuis une trentaine d'années. La Direction des Relations Extérieures de la Ville est chargée d'organiser et de développer ces échanges. Son action a pris une nouvelle dimension depuis les progrès de la construction européenne.

2.3.3.2. La ville de Tours

En 1997, les villes de Pécs (Hongrie), Tours (France), Olomouc (République Tchèque), Cosenza (Italie) et Tolède (Espagne) ont décidé d'associer leurs efforts pour **créer un réseau de coopération sur le thème de la valorisation du patrimoine urbain, l'Alliance des Villes Européennes de Culture (AVEC).**

Les villes fondatrices de ce réseau ont décidé d'associer leurs efforts à ceux d'autres villes qui poursuivent des objectifs de même nature, élargissant ainsi l'Alliance de Villes Européennes de Culture. L'association compte aujourd'hui 23 villes et territoires.

Parallèlement, la ville poursuit des activités de jumelage avec Mülheim an der Ruhr en Allemagne et Parme en Italie. De plus, des accords de coopération ont été signés avec Brasov (Roumanie) en 1990 et Maribor (Slovénie) en 1997.

2.3.4. Le rôle des acteurs socio-économiques

2.3.4.1. Les universités et les centres de recherche

Du fait de leur activité, ces organismes sont en contact permanent avec des homologues à l'étranger, et notamment en Europe. On peut citer quelques unes de leurs initiatives les plus marquantes :

- L'université d'Orléans organise en novembre 2004 **une université d'été européenne « Val de Loire patrimoine mondial »** en partenariat avec le réseau UNESCO des universités « Economie et Patrimoine ». En partenariat avec le CNRS, **l'université mène un programme de coopération avec son homologue de Cracovie** qui a permis la mise en place d'enseignements communs en droit et en biophysique moléculaire.
- L'université François Rabelais de Tours s'est investie dans la **formation de cadres territoriaux en Hongrie.**
- Le lycée agricole d'Amboise fait partie d'un **réseau de lycées viticoles avec des structures similaires en Pologne et Hongrie.** A ce titre, il accueille des stagiaires de ces pays.

- **Le STUDIUM est une structure originale créée par les organismes de recherche de la région Centre.** Elle assure la venue dans les laboratoires de chercheurs étrangers de haut niveau, pour des périodes d'une ou deux années. L'objectif est d'amplifier la lisibilité scientifique de la région Centre afin qu'elle figure parmi les pôles d'excellence européens.

2.3.4.2. Les associations et la société civile

Les différents acteurs impliqués dans la coopération internationale ont favorisé la création **d'une structure d'appui à l'élaboration des projets de partenariats, appelée Centraider.** Elle a pour vocation de fournir un appui technique à l'élaboration de projets, et de recenser la multitude des initiatives existant.

En 2002, Centraider a identifié une cinquantaine de structures oeuvrant en direction des pays européens. Ces acteurs sont recensés dans une base de données en fonction de leur origine géographique, de leur domaine d'intervention et des pays avec lesquels ils entretiennent des liens. Parmi eux, on peut citer :

- L'association France-Pologne
- L'initiative Centre-Touraine Hongrie
- De nombreux réseaux d'amitié avec l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal ou la Turquie.

Les liens les plus étroits sont tissés avec la Pologne, la Hongrie et la Roumanie, dans le cadre de la promotion de la francophonie.

2.3.4.3. Les acteurs économiques

L'agence de développement et de promotion de la région Centre, Centréco, propose des conseils et des aides aux entreprises souhaitant développer une activité internationale. Elle est issue d'un partenariat entre les chambres de commerce, la chambre des métiers, le comité de promotion des produits agro-alimentaires en région Centre, le Conseil régional et l'Etat.

QUELQUES ECLAIRAGES EN GUISE DE CONCLUSION ...

- **Le présent document a pour objectif d'apporter des pistes de réflexion aux membres du groupe de travail.** Il ne prétend pas dresser des conclusions définitives. Il appartiendra aux membres du groupe de travail de compléter cet état des lieux avec les éléments qui leur semblent pertinents. Ils pourront ainsi s'approprier ce matériau afin de réfléchir à l'avenir de la région Centre en Europe.
- **Au regard de la première partie, on constate que la région se situe globalement dans la moyenne de l'Europe des 15,** dont elle suit les tendances. L'élargissement de l'Union à 25 pays amène à reconsidérer cette position dans un sens plus favorable, notamment en termes économiques. La région dispose d'un certain nombre d'atouts grâce à son appareil productif performant, ses capacités d'innovation, et sa qualité de vie (patrimoine naturel et bâti). Mais elle souffre du manque de structuration de son territoire, clivé entre des attractions contradictoires (Espace atlantique et Europe du Nord Ouest) qui limite son intégration aux grands espaces européens. Il appartiendra aux acteurs régionaux de transformer cette position en atout : la région pourrait alors devenir un espace charnière entre deux dynamiques de développement.
- A la lecture de la seconde partie, on s'aperçoit que le Centre a pris conscience de l'enjeu européen et s'est déjà engagé sur la voie de la construction européenne. Mais ses initiatives demeurent dispersées et manquent significativement de visibilité. **Dans ce contexte, les acteurs régionaux, et notamment la Région, auraient intérêt à repositionner leur politique européenne, sinon à la repenser dans une optique résolument plus stratégique.**

Bibliographie de l'étude

❖ Caractérisation de la région Centre

- *Profil général de la région Centre*, Conseil régional du Centre
- *Région Centre : Bilan économique 2002*, les dossiers de l'INSEE Centre n°4, juillet 2003
- *La région Centre au travers de ses pays*, Edition 2001, INSEE Centre/Conseil régional du Centre
- *Les caractéristiques des pays de la région Centre*, Edition 2002, INSEE Centre/Conseil régional du Centre
- *Franges franciliennes en région Centre : éléments de diagnostic*, INSEE, décembre 2001

❖ Culture

- *Les perceptions et les attentes à l'égard de la politique sportive en région Centre*, Conseil régional du Centre, octobre 2003

❖ Europe

- *Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale, 2003*, Commission européenne
- *Etat d'avancement des programmes européens au 1^{er} janvier 2004*, CNASEA-DATAR
- *Les villes européennes, une analyse comparative*, Cécile Rozenblat et Patricia Cicille, DATAR 2003.
- *Audit Urbain II*, Commission européenne, juin 2004.

❖ Agriculture

- *Rapport sur les conséquences de la réforme 2003 de la PAC en région Centre*, Chambre régionale d'agriculture, mai 2004

❖ Politique de la Région Centre

- *Projet Régional 2000/2010*
- *Contrat de plan Etat-Région 2000/2006*
- *Docup Objectif 2*
- *Coopération décentralisée et solidarité internationale – Compte-rendu d'activités 2002*, Communication du Président du Conseil régional – 26 et 27 juin 2003
- *L'intégration de la dimension européenne – Compte-rendu d'activités 2002*, Communication du Président du Conseil régional – 26 et 27 juin 2003

❖ Prospective

- *Contribution au débat sur l'avenir de la région Centre*, CESR de la Région Centre, janvier 2003
- *Région Centre : quels scénarios à l'horizon 2020*, CESR de la Région Centre, octobre 2001

- *Contribution à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire*, CESR de la Région Centre, février 1998
- *Pour une région majeure*, Tomes 1 & 2, CESR de la Région Centre, juillet 1992
- *Prospective régionale*, CESR de la Région Centre, décembre 1985

❖ **Tourisme**

- *Cahier statistique du tourisme 2002*, Comité Régional du Tourisme

❖ **Sources statistiques**

- Les Echos – Atlas des Régions (collection 2000-2003)
- INSEE, *Données Economiques et Sociales du Centre*, édition 2003, 272 pages
- INSEE, Les tableaux de l'Economie française

❖ **Articles de référence**

- MARCOU Gérard, "Les régions entre l'Etat et les collectivités locales dans les Etats fédéraux ou à autonomies régionales : décentralisation ou centralisation ?", in *Territoires 2020*, n°8, juillet 2003, pp. 13-17.
- OBERDOFF Henri, "La montée en puissance européenne de l'acteur régional", in *Territoires 2020*, n°8, juillet 2003, pp.21-26. L'auteur cite un article du *Monde* daté du 23 janvier 2003.
- PASQUIER Romain, "Les régions dans la nouvelle étape de la décentralisation", in *Pouvoirs Locaux*, n°59, IV/décembre 2003, pp. 69-73, p.72.

❖ **Sites Web**

- préfecture de région Centre
- programme Equal en France : www.equal-france.com
- Commission européenne DG Regio.
- Agence Socrates-Leonardo da Vinci- France, Observatoire de la mobilité dans l'éducation et la formation professionnelle.
- ville d'Orléans
- ville de Tours
- Conseil régional Centre
- DATAR